

# Le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise







# Le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise



# Sommaire



1. Editorial.....	4
2. Synthèse des résultats de l'étude .....	6
2.1. Les enjeux : la définition de nouvelles politiques industrielles.....	6
– Des politiques industrielles multisectorielles convergentes .....	6
– Comment maîtriser les risques de désindustrialisation rapide par les fuites carbone ? .....	7
– La recherche et développement bas carbone et le marché .....	8
– Le captage et le stockage : une technologie de transition plurisectorielle et territoriale .....	8
– Une transition sociale juste, pour une Europe industrielle .....	9
– L'impératif du développement des énergies renouvelables.....	9
– Revue des secteurs .....	10
Le secteur de l'électricité :	
la question des transitions professionnelles .....	10
La sidérurgie : une transition technologique et métier .....	11
Le raffinage .....	12
La chimie .....	12
Le verre .....	13
Le ciment .....	14
L'aluminium.....	15
L'automobile .....	15



L'industrie des matériaux isolants minéraux .....	16	– Se doter d'instruments européens ambitieux .....	26
Les biens d'équipements .....	17	– Développement d'emplois nouveaux et conversion des emplois existants.....	26
2.2. L'impact d'une filière européenne du charbon propre sur les trois piliers du développement durable .....	17	– Tous les pays de l'Union ont besoin d'une politique industrielle européenne .....	28
– Le charbon en Pologne, des enjeux énergétiques et sociaux majuscules .....	18	– Progresser vers un réel agenda d'anticipation au sein du dialogue social .....	29
– Royaume-Uni : une politique industrielle charbon propre.....	19	– Organiser, Instruire, Agir .....	30
– Allemagne : La technologie du charbon propre et les perspectives d'emploi.....	19		
<b>3. Résolution sur le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise .....</b>	<b>22</b>	<b>4. Politiques climatiques: Etat des lieux après le Sommet de Copenhague .....</b>	<b>32</b>
– Introduction.....	22	– Analyse de l'accord de Copenhague.....	32
– Un système en crise en attente de régulations fortes.....	22	– Positions de la CES : Adopter une stratégie de développement et pas seulement une stratégie de négociation. ....	35
– La justice sociale, partie intégrante de la solution à la dégradation de l'environnement .....	23	– Programme de travail de la CES .....	36
– La transition juste, un défi colossal pour toutes les régions du monde .....	24		
– Pays développés et pays émergents : partager équitablement les responsabilités communes et différenciées .....	24	<b>5. Position sur le financement et la gestion des politiques climatiques .....</b>	<b>37</b>
– Se mettre au vert, pister le carbone et éviter les fuites de carbone .....	25	– Contexte .....	37
		– Développements en matière de politiques climatiques.....	37





# 1. Editorial

**L**es négociations de Copenhague sont intervenues dans un contexte très particulier d'une crise économique et financière qui a entraîné un chômage sans précédent en Europe, et démontré la prédominance du système financier sur l'économie réelle.

“Dans ce contexte, le mouvement syndical européen a estimé nécessaire de lier les enjeux du changement climatique aux enjeux de l'emploi et des politiques industrielles, d'inscrire la question des dérèglements climatiques dans un débat plus large. Il est temps de proposer une transformation économique et industrielle en profondeur impliquant une vision et des objectifs à moyen et long terme et considérant que le changement climatique aggrave les inégalités entre les différentes régions du monde et en leur sein.

La Confédération européenne des syndicats (CES) estime que faire face au défi du développement durable est une nécessité. L'avenir de la planète ne peut être dissocié d'une réflexion sur l'inégalité sociale. La maîtrise de notre environnement est un objectif qui fait partie du projet social des syndicats. Il s'inscrit dans une nécessaire cohésion sociale en Europe et dans le monde.

C'est pour ces raisons que la CES est signataire de la Déclaration de la Confédération syndicale internationale (CSI) élaborée pour la Conférence de Copenhague. La CES soutient cette déclaration, et elle a voulu également décliner le concept de transition juste au niveau européen, en particulier dans l'élaboration de politiques industrielles reposant sur la mutation des secteurs industriels et par voie de conséquence des activités de services.



Pour la CES, la transition juste peut être une réelle opportunité. Reste à explorer comment mettre en œuvre ses principes de base dans le cadre d'une stratégie européenne: dialogue entre gouvernement, industrie et syndicats, et autres groupements d'intérêts ; des emplois verts et décents ; des investissements dans les technologies à bas carbone, de nouvelles qualifications vertes.

La stratégie européenne à mettre en œuvre doit être une stratégie de développement et pas seulement une stratégie de négociation.

L'Europe doit convaincre les États, y compris les pays en développement et les pays émergents, de l'importance de la transparence sociale et environnementale, de l'importance des instruments de contrôle, de la régulation, des standards et des sanctions pour échapper au moins disant social et environnemental et pour, au contraire, entrer dans un cercle vertueux.

Afin d'assurer sa propre croissance, sous peine de s'affaiblir au niveau mondial, l'Europe doit développer une stratégie interne qui passe par l'amélioration de la gouvernance européenne, l'adoption d'une législation en matière de changement climatique, l'ambition de la relance européenne notamment via la recherche-développement (R&D) et via la mise en œuvre de politiques communautaires renforcées en matière industrielle qui devront permettre de transcender les divisions intra-européennes et les effets pervers des exigences de rentabilité à court terme des investissements industriels.

L'Europe doit s'engager sur la voie d'une croissance verte, qui contribue au maintien et à la création d'emplois de qualité et au progrès social et ce, pour toute l'économie, car tous les emplois sont concernés. A cette fin, l'Europe devra considérer les travailleurs et leurs représentants comme des acteurs incontournables avec lesquels elle se devra de dialoguer et de négocier.

Pour faire face à ces défis, la CES a élaboré une stratégie syndicale structurée en initiant le projet d'étude « Les dérèglements climatiques, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise », en collaboration avec ses fédérations européennes et avec le soutien de la Commission européenne.

L'étude, dont les résultats ont été présentés à Londres les 5 et 6 octobre 2009, et dont le lecteur trouvera la synthèse dans cette brochure, souligne que tous les secteurs d'activités sont concernés par les politiques et mesures d'une économie bas carbone, et que l'intégration de la dimension sociale doit être très forte dans les politiques européennes liées au développement des stratégies industrielles, afin de répondre également aux aspirations des travailleurs et de lutter contre les inégalités. Pour cela, il faut favoriser des initiatives globales

coordonnées en matière de recherche et développement, partager les connaissances scientifiques, développer et diffuser les technologies vertes à l'échelle mondiale en s'aidant de politiques de transferts technologiques et de règles régissant la propriété intellectuelle équilibrées, qui prennent en compte à la fois ces besoins et les objectifs sociaux et économiques de ceux qui financent la R&D.

La CES s'est appuyée sur les résultats de l'étude pour élaborer et adopter une résolution en octobre 2009, résolution également reprise dans cette brochure et largement diffusée et utilisée par la CES comme proposition de stratégie syndicale lors de la Conférence de Copenhague de décembre 2009.

Enfin, cette brochure reprend également l'analyse faite par la CES suite à l'échec des négociations de Copenhague et trace des pistes pour l'avenir, elle contient aussi la position sur le financement et la gestion des politiques climatiques.

Pour le mouvement syndical, l'action climatique peut et doit avoir l'ambition de devenir un moteur de croissance durable et de progrès social. L'action climatique doit conjuguer lutte contre le changement climatique et lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. La frilosité à cet égard n'est plus possible. L'urgence est là et l'action s'impose, y compris au travers de la stratégie de l'Union européenne à l'horizon 2020 en débat à l'heure actuelle. Selon la CES, la stratégie 2020 de l'Union européenne doit être revue et doit intégrer les actions prioritaires reprises dans cette brochure pour contribuer à la transformation de nos sociétés et à la paix.

**Joël Decaillon**

Secrétaire général adjoint de la CES



# 2 - Synthèse des résultats de l'étude

Le rapport complet de l'étude est disponible et téléchargeable sur le site de la CES à l'adresse : [www.etuc.org/a/6788](http://www.etuc.org/a/6788)

En anglais c'est [www.etuc.org/a/6787](http://www.etuc.org/a/6787)



## 2.1. Les enjeux : La définition de nouvelles politiques industrielles

Pour l'industrie en général, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> est un vrai défi. Les politiques de transition bas carbone qui doivent couvrir la période 2010-2030 sont des politiques d'anticipation dont les bornes climatiques sont les engagements pris par les États en matière de réduction des émissions de GES et dont le sommet de **Copenhague** actualisera le rythme et les conditions générales d'application.

Pour les secteurs de la première et de la seconde révolution industrielle, charbon et acier d'une part, électricité et automobile d'autre part, c'est l'ensemble des paramètres de la production et de l'usage des biens produits qui sont remis en cause par l'introduction d'un impératif bas carbone synonyme d'efficacité et de sobriété énergétique.

Situés au cœur des organisations des sociétés industrielles développées, les secteurs intensifs en énergie et en carbone le sont également en capital et en main-d'œuvre qualifiée. Ils sont, à ce titre, le résultat vivant de décennies de politiques et mesures réglementaires, commerciales et fiscales qui ont à la fois assuré le développement industriel des pays européens et modelé leur organisation économique et sociale.

La réunion de ces trois paramètres fondamentaux de l'économie d'une société que sont les modes de production, de consommation et l'organisation sociale demande la mise en œuvre de nouvelles politiques industrielles qui modifient de manière cohérente le marché et la réglementation, le public et le privé, le fiscal et le financier, le social et le technologique comme le syndical et le politique.

### Des politiques industrielles multisectorielles convergentes

Pour embrasser toute l'importance de la définition de ces nouvelles politiques industrielles tout en ne pouvant traiter ni l'ensemble des secteurs concernés ni la totalité des secteurs retenus au même niveau, cette étude a opté pour un examen à deux niveaux :

- le premier s'applique aux industries directement touchées par les politiques bas carbone au travers des nouvelles réglementations ou du négoce de droits d'émissions sur le marché carbone ;
- le second s'applique à la filière charbonnière dans trois pays : l'Allemagne, la Pologne et le Royaume-Uni, aux expériences et aux politiques très différenciées.

Les conclusions appartiennent à chaque secteur, à chaque pays. Toutefois, quelques lignes de force convergentes apparaissent et conformément les nouveaux paramètres de politiques industrielles adaptées aux réalités du XXI<sup>e</sup> siècle.

S'adapter à ces nouvelles réalités signifie avant tout définir de nouvelles politiques industrielles dans le cadre d'une économie mondialisée et financiarisée. Ces politiques industrielles, tout en restant compatibles avec des mécanismes





de marché, permettent de construire des perspectives, des régularités et des garanties afin :

- ▶ de financer sur le moyen et le long terme la transition technologique et sociale bas carbone en donnant aux industriels un cadre réglementaire, fiscal et légal stabilisé dans ses orientations stratégiques ;
- ▶ d'organiser une transition sociale qui, au-delà de sa dimension métier, implique une profonde modification des rapports salariaux et dont la nouvelle flexibilité demandée à la main-d'œuvre qualifiée est une évolution structurante ;
- ▶ de protéger la transition bas carbone des dérives de la financiarisation des économies européennes mondialisées, pour éviter que les spéculations de toutes sortes ne dénaturent les objectifs par les moyens.

*Ce sont les conditions à réunir pour stopper la désindustrialisation des économies européennes récemment aggravée par la crise d'origine financière de la fin de l'année 2008.*

## Comment maîtriser les risques de désindustrialisation rapide par les fuites carbone ?

Les politiques de lutte contre le changement climatique s'inscrivent dans un contexte marqué par un affaiblissement relatif des industries européennes que plusieurs facteurs expliquent parmi lesquels :

- ▶ les croissances industrielles des pays émergents, qui donnent naissance à de nouveaux concurrents sur le marché mondial, en premier lieu la Chine ;
- ▶ les politiques de délocalisation vers les pays à bas coûts de nombreuses entreprises transnationales européennes ;
- ▶ les effets de la crise financière de la fin de l'année 2008, qui a montré, dans ses conséquences économiques et sociales, le haut degré de financiarisation de l'économie industrielle des pays développés.

Dans ce contexte, les politiques bas carbone dérégulées portent en elles un danger avéré d'accélération de la désindustrialisation des économies européennes.

Pour y faire face, les nouvelles politiques industrielles doivent donc intégrer simultanément un volet défensif par la lutte contre les fuites carbone et un volet offensif par la mise au point et la généralisation de technologies propres et bas carbone.

En effet, appliquer une réglementation en Europe et par conséquent renchérir les coûts de production énergétique par l'application de politiques de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> sans mesures équivalentes dans les autres pays du monde revient à émettre plus de CO<sub>2</sub> pour une même production. On aboutit à un résultat contraire à l'objectif poursuivi.

Ceci est d'autant plus vrai, que dans de nombreux secteurs, l'industrie européenne compte parmi les émetteurs les moins intensifs en carbone. Dans ces conditions, substituer les productions européennes par des productions extra-européennes aboutit, dans la plupart des cas, à une pollution supérieure. C'est le cas de la sidérurgie, de la chimie, du ciment, des matériaux de construction en terre cuite, mais aussi des raffineries de pétrole.

Ainsi, l'exposition aux fuites de carbone est le lot de toute industrie intensive en énergie et mondialisée par ses échanges.

La période qui s'ouvre en 2013, avec la mise aux enchères de 100 % des émissions des producteurs d'électricité et la mise aux enchères progressive de 30% à 80 % des secteurs industriels potentiellement confrontés aux fuites de carbone, est donc porteuse de grandes incertitudes. Les dernières propositions de la Commission européenne ont confirmé le danger représenté par les fuites de carbone en l'absence d'accord international.

Se prémunir des risques de fuites de carbone sans pénaliser la compétitivité des producteurs européens peut prendre deux formes : soit l'octroi de droits d'émissions gratuits, soit un ajustement aux frontières.

La distribution de droits d'émissions gratuits équivaut à octroyer des subventions qui troubleront très rapidement le jeu concurrentiel entre secteurs et entre producteurs domestiques et importateurs.

L'ajustement aux frontières, au contraire, placerait les importateurs et les producteurs européens sur un pied d'égalité en ce qui concerne leur situation carbone, conformément aux recommandations de l'OMC.





Cependant, pour cela, trois conditions doivent être réunies :

- ▶ l'édiction de normes carbone définies par secteur afin de déterminer les meilleurs bouquets technologiques disponibles ;
- ▶ la création d'une agence européenne de normalisation au-dessus des parties, chargée de l'application de ces normes ;
- ▶ la promotion et l'organisation d'une traçabilité carbone pour tout produit échangé dans le monde.

Dans ces conditions, les comparaisons entre technologies ou entre modes de production, appelées *benchmarks*, pourront faire l'objet de définitions économique, sociale et environnementale articulant compétitivité, sobriété énergétique et travail décent.

## La recherche et développement bas carbone et le marché

Au départ, le marché des droits d'émissions était censé financer les investissements des opérateurs pour réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. La première période comme la seconde n'ont pas abouti à ce résultat pour plusieurs raisons, dont la première est la surallocation des quotas, mais c'est aussi et surtout parce que ce mécanisme ne fonctionne pas.

La mise aux enchères des droits d'émissions envisagée à partir de 2013 répond à d'autres objectifs. En effet, elle paraît avant tout être une nouvelle recette perçue par les États, dont l'essentiel des sommes collectées ne sera pas destiné en priorité au financement de la lutte contre le changement climatique : la contrainte d'allocation aux investissements bas carbone ne porterait que sur 20 % de ces revenus. La mise aux enchères des émissions de CO<sub>2</sub> devient ainsi une recette pour les États, sur des bases qui intègrent des possibilités spéculatives, ce qui ressemble fort à une réforme fiscale qui ne dit pas son nom.

La détermination d'un prix du carbone plancher et plafond par période permettrait d'introduire une visibilité et des possibilités d'anticipation à même de limiter les spéculations tout en sauvegardant des recettes pour les États, notamment pour inciter et participer aux investissements bas carbone prioritairement en matière de R&D.

À ce jour, la seule plate-forme technologique permettant une évaluation de la méthode que nous dénommerons « coopération pré-compétitive à l'échelle européenne » et de ses premiers résultats après plusieurs années de fonctionnement est Ulcos, dans le secteur sidérurgique. Résultat d'un partenariat public-privé, Ulcos donne aux industriels du secteur une base à partir de laquelle ils peuvent engager les premières étapes des transitions technologiques bas carbone nécessaires pour les prochaines années.

Toutefois, l'ensemble des industries émettrices de carbone n'ont pas mis en commun les moyens de recherche et de développement nécessaires à leur mutation bas carbone, parfois pour des motifs concurrentiels entre plusieurs industriels européens, parfois par déficit de moyens et d'incitation de la part des États.

Résultat, les recherches actuellement en cours dans de nombreux secteurs s'avèrent nettement insuffisantes. Ce constat fait, une initiative similaire à Ulcos a été prise récemment dans les technologies charbon, par la création de la plate-forme ZEP. Globalement, cela reste toutefois largement insuffisant.

Comment le marché carbone peut-il devenir un outil efficient et concurrentiel pour sortir de cette impasse en matière de R&D qui devient très rapidement un handicap pour l'industrie européenne ?

La solution qui consiste à lier l'octroi de droits d'émission à des dépenses de recherche et développement dédiées aux technologies bas carbone pourrait constituer une solution efficace dans un cadre concurrentiel.

## Le captage et le stockage : une technologie de transition plurisectorielle et territoriale

Le captage, le transport et le stockage du CO<sub>2</sub> apparaissent aujourd'hui être une technologie indispensable à de nombreux secteurs pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans les prochaines années. C'est le cas de la chimie, du raffinage, de la production d'aciers comme de ciment, mais aussi de l'électricité produite à partir des énergies fossiles.





Technologie de transition avant l'avènement des technologies vertes, elle signifie la construction de nouvelles infrastructures régionales communes à plusieurs industries car, si le captage relève des spécificités de chaque industrie et reste du domaine concurrentiel, le transport relève en revanche de plusieurs industries sur un même territoire et le stockage relèvera de la responsabilité des pouvoirs publics, au moins tant qu'il n'a pas d'échéance connue dans le temps.

La question de l'articulation des moyens privés exposés à la concurrence et des moyens publics est ainsi posée.

Stratégiques, ces technologies de capture, de transport et de stockage sont complémentaires au développement des énergies renouvelables.

## Une transition sociale juste, pour une Europe industrielle

Jusqu'à présent la politique bas carbone n'est pas la cause des restructurations qui ont supprimé des emplois en 2009 comme au cours des années antérieures. En revanche, à l'avenir, la perspective bas carbone contribue sans aucun doute à déstabiliser la main-d'œuvre employée dans les secteurs intensifs en carbone.

De la même façon, les politiques d'investissement bas carbone modèleront l'emploi de demain et sont porteuses de suppressions de postes de travail existants.

La question de l'emploi doit être examinée d'un double point de vue :

- ▶ le premier réside dans la transition des emplois existants et de leurs caractéristiques au vu des emplois de demain ;
- ▶ le second réside dans la création d'emplois liés aux politiques transversales dans les domaines de l'énergie (renouvelables), de l'efficacité énergétique (produits et matériaux d'efficacité énergétique des bâtiments : matériaux d'isolation, chaudière à condensation, pompes à chaleur, régulateur thermique), comme des process industriels (variateurs de vitesse, cogénération), ou encore des transports (véhicule électrique). et des réseaux intelligents (Smart Grid).

Une transition sociale juste est à la fois indispensable pour maintenir en Europe une industrie compétitive, possible grâce à une anticipation de la conversion

professionnelle des nombreux salariés concernés et gérable si le cadre dans lequel elle s'exerce :

- ▶ examine les questions de qualité et de localisation des emplois concernés : si, dans certains secteurs comme les renouvelables, les moteurs hybrides et les nouvelles infrastructures, le bilan emploi est positif, il n'est nullement acquis que ces emplois seront créés en Europe et qu'ils seront qualifiés ;
- ▶ définit les cadres du dialogue social et sociétal indispensable à mettre en œuvre : la domination de logiques transnationales appliquées par les firmes demande la construction de contre-pouvoirs qui permettent de démocratiser les choix stratégiques pour l'emploi et pour les sociétés de demain. Pour ce faire, il convient de créer les nouvelles institutions qui permettront aux débats de se dérouler et aux différents acteurs de faire valoir leur point de vue et leur intérêt pour déboucher sur des consensus où l'activité et l'emploi industriel sont intégrés dans la vie régionale ;
- ▶ définit la place des pouvoirs publics, de l'État et des collectivités territoriales dans le financement des transitions professionnelles et des infrastructures nécessaires.

## L'impératif du développement des énergies renouvelables

Parmi les différentes énergies renouvelables, quatre peuvent être considérées comme les plus prometteuses en termes d'application et de potentiel de développement : l'énergie éolienne (en mer notamment), l'hydroélectricité, l'énergie solaire (énergie solaire thermique, photovoltaïque et concentration de l'énergie solaire) et la bioénergie.

L'Europe a occupé la position de leader mondial de l'énergie éolienne dans la fabrication des turbines et les installations avant que les États-Unis et la Chine commencent à produire des installations à grande échelle en 2008. Les projets de parcs éoliens en mer suscitent un réel intérêt et pourraient atteindre une capacité de 8,7 GW le long des côtes européennes en 2015.

Les coûts d'investissement par gigawatt (GW) nécessaires à la construction d'éoliennes, de centrales hydroélectriques ou solaires jusqu'en 2020 peuvent





sembler élevés, mais ils n'excèdent pas les coûts des centrales électrique conventionnelles. Les estimations de coûts pour la construction de nouvelles centrales nucléaires peuvent atteindre des niveaux plus élevés encore, entre 4,2 Md€ et 7,6 Md€ par GW. Les producteurs d'électricité allemands RWE et Vattenfall situent le total des investissements nécessaires à leurs installations de démonstration de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> entre 1 Md€ et 2Md€, pour une capacité de 450 MW ou 500 MW.

Toutes les prévisions indiquent une croissance des emplois liés aux énergies renouvelables au cours des prochaines décennies. Le niveau élevé des investissements destinés à accroître les capacités des énergies renouvelables aura pour corollaire une croissance de l'emploi dans l'ingénierie, les machines et équipements et d'autres secteurs.

## Revue des secteurs

### Le secteur de l'électricité : la question des transitions professionnelles

Si les technologies sont partiellement substituables dans la fourniture d'électricité pour le bâtiment et les transports, ce n'est pas encore le cas dans les applications industrielles demandant la fourniture de courant électrique de haute intensité. C'est la raison essentielle pour laquelle l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que s'est assignés l'Europe à l'horizon 2030 passe nécessairement par la mise en œuvre de la technologie de captage et stockage de CO<sub>2</sub> (CSC).

À partir des scénarios étudiés (DG Tren en baseline, DG environnement pour NSAT), nous avons introduit une déviation appelée « NSAT Syndex » qui conjugue les créations d'emplois dans les renouvelables et la diffusion à l'horizon 2030 des technologies de CSC.

	2000-2005	Base line	NSAT	NSAT Syndex
Solids	5	85	39	13
Solids CCS	0	0	28	79

Oil	4	11	3	3
Nuclear	4	58	63	63
Gas	67	54	64	64
RES	147	191	452	452
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>399</b>	<b>650</b>	<b>676</b>

L'impact de la crise financière de la fin 2008 risque fort de retarder les investissements nécessaires.

Les créations d'emplois issues des investissements dans la production d'électricité proviennent essentiellement de deux sources :

- les emplois directs et indirects dans les énergies renouvelables et les rénovations de centrales thermiques, dont plus de 50 % des unités devront être rénovées. Ces créations sont chiffrées à plus de 750 000 équivalents temps plein (ETP) en moyenne annuelle sur la période 2005-2030, en très grande majorité dans la métallurgie, créations auxquelles viendront s'ajouter les emplois dans le transport et la distribution ;
- les emplois dans le secteur des équipements, qui atteindraient un chiffre voisin.

À l'inverse, dans les centrales thermiques (charbon et fioul lourd), les pertes d'emplois seraient globalement de 21 000 ETP (14 000 pour le charbon et 7000 pour le fioul), concentrées majoritairement dans les pays de l'Union européenne où le charbon occupe une place prépondérante dans la production d'électricité. L'introduction du CSC permet d'en limiter l'ampleur.

La question centrale, pour les emplois de production, est celle de la contraction de l'emploi dans les centrales à charbon, que ne peut compenser le développement des emplois dans les énergies renouvelables, ces derniers correspondant à des métiers et à des statuts différents : un opérateur de ferme éolienne n'exerce pas le même métier qu'un opérateur de centrale thermique.

Les métiers de la maintenance sont devenus aujourd'hui des métiers clés pour l'augmentation du taux d'utilisation des capacités et participent pleinement à l'optimisation des coûts de production.



Parallèlement aux créations nettes d'emplois liées aux investissements dans la production d'électricité, des pertes d'emplois se produiront dans les secteurs charbonniers à l'horizon 2030. Sur la période 2005-2030 : la baisse de l'emploi dans l'extraction serait comprise entre 74 000 dans le premier scénario (Business as Usual) et 87 000 travailleurs dans le second (alternatif NSAT lié aux mesures du paquet européen Climat-énergie de l'Union européenne), auxquels s'ajoutent les pertes d'emplois dans les productions d'équipements pour la mine. Aussi peut-on considérer que les pertes d'emplois dans l'extraction du charbon en Europe dans le scénario lié au paquet Climat-énergie européen seront comprises entre 77 000 et 87 000 travailleurs et qu'elles traduisent pour partie la poursuite des restructurations dans l'industrie charbonnière (77 000) et pour partie la « décarbonation » de la production d'électricité (10 000).

Indépendamment de la question de l'évolution du parc de centrales thermiques, la question de la politique de sécurité des approvisionnements de l'Union européenne à long terme est posée.

### **La sidérurgie : une transition technologique et métier**

Selon les sources, le secteur sidérurgique compte pour 6 à 7 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>, un chiffre qui atteint 10 % si on y inclut les émissions issues de l'extraction et du transport des matières premières.

L'industrie sidérurgique compte pour 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> issues de l'ensemble des industries. La Chine est le premier émetteur, à la fois parce qu'elle est le premier producteur mondial d'acier et parce que sa sidérurgie repose à 90 % sur la voie fonte, représentée par une vaste gamme de technologies des plus modernes aux plus artisanales.

Jusqu'en 2020, la sidérurgie européenne doit être protégée par l'octroi de droits d'émissions gratuits, à l'instar des secteurs identifiés par la Commission européenne comme les victimes potentielles de fuites de carbone, qui subissent à la fois l'ouverture à la concurrence internationale et une haute intensité énergétique.

Sur les sites intégrés de production d'acier liquide, nous estimons à 175 000, pour une capacité de production de 200 millions de tonnes d'aciers, le nombre d'emplois menacés à court terme par les fuites de carbone. Ces pertes d'em-

ploi seront limitées entre 24 000 et 45 000 salariés pour des raisons autres que climatiques à l'horizon 2020.

Le programme européen Ultra-low CO<sub>2</sub> Steelmaking (Ulcoss, « production d'aciers bas carbone »), projet phare de la plate-forme technologique européenne ESTEP (European Steel Technology Platform), est unique en son genre en Europe. Parmi les 80 technologies examinées dans ce programme, les recherches ont débouché sur la possibilité de mettre en œuvre une technologie compatible avec les exigences de réduction des émissions demandées aux producteurs : le recyclage des gaz des hauts-fourneaux couplé au captage et au stockage du CO<sub>2</sub> permettrait de réduire de 50 % minimum les émissions de gaz à effet de serre à la tonne d'acier produite. Avec la technologie de recyclage des gaz de hauts-fourneaux, nous pouvons escompter une progression de l'emploi découlant directement de cette transformation dans chaque usine employant la voie fonte.

Selon l'hypothèse Syndex, la sidérurgie européenne :

- ▶ équilibrerait la balance commerciale en acier et augmenterait donc ses capacités de production au rythme de la consommation ;
- ▶ bénéficierait d'une progression combinée des aciers électriques et des aciers fonte.

Sur le plan qualitatif, plusieurs évolutions doivent être prises en compte :

- ▶ l'évolution vers une industrie de process du fonctionnement des hauts-fourneaux impliquera de grands changements dans les manières de travailler : là où le savoir-faire collectif des équipes était indispensable au bon fonctionnement de l'outil, la nouvelle donne technologique imposera des régularités beaucoup plus contraignantes, à partir d'outils de mesure et de contrôle renforcés et informatisés ;
- ▶ l'intensification du fonctionnement de l'outil vers davantage d'efficacité énergétique, de précision et de rigueur dans les normes de fonctionnement aura aussi pour effet d'imposer une tension supplémentaire aux outils et aux matériaux, ce qui aura certainement des conséquences pour la sécurité des travailleurs.





## Le raffinage

Dans les prochaines années, le raffinage européen devra faire face à deux enjeux majeurs :

- ▶ traiter des bruts de plus en plus lourds tout en respectant des spécifications (produits et environnementales) toujours plus exigeantes ;
- ▶ faire face à une consommation accrue de gazole, dans un contexte de diminution globale de la demande, ce qui pèse sur les marges.

Ces exigences contraindront fortement l'outil de raffinage, ce qui se traduira par un accroissement de l'énergie consommée, et donc des émissions de CO<sub>2</sub>.

Le raffinage entre dans la catégorie des industries exposées au risque de fuite de carbone (étant déjà largement ouvert aux importations), ce qui lui permettra de continuer à bénéficier de quotas gratuits jusqu'en 2018. Toutefois, la mise en place des benchmarks favorisera les unités les plus efficaces énergétiquement, au détriment des moins efficaces.

Un risque pèsera donc sur les outils qui ne bénéficieront pas d'investissements dans l'amélioration de leur efficacité énergétique, d'autant que cette contrainte s'ajoute aux fragilités intrinsèques de certaines unités : faiblesse des marges, manque de débouchés locaux, performance énergétique (pénalisante en cas de remontée du prix du brut), absence de synergies pétrochimiques, etc.

Le principal levier à court terme réside dans la généralisation d'installations de cogénération, grâce auxquelles des gains d'efficacité de 20 % à 30 % sont obtenus. Malheureusement, les conditions de développement ne semblent pas réunies : coût élevés, propriétaires réticents à investir à long terme dans des unités qui pourraient fermer d'ici là, difficulté à trouver des financements pour des projets de ce type.

Les conditions d'un développement de la cogénération passent par :

- ▶ la nécessité d'une vision à long terme sur le prix du CO<sub>2</sub> ;
- ▶ des garanties des pouvoirs publics et des régulateurs sur les prix de rachat de l'électricité produite ;
- ▶ un soutien financier pour la mise en place des unités.

À plus long terme, le CSC représente le plus gros potentiel de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> du raffinage. Néanmoins, son déploiement est complexe, en raison des particularités de cette industrie. D'après le Concawe, le CSC ne devrait pas être économiquement viable avant 2025 au mieux. Selon nous, ce délai pourrait être raccourci avec la mise en place de politiques volontaristes d'accélération et d'augmentation du nombre de pilotes de démonstration.

En termes d'emplois, nous estimons, à l'horizon 2020, le risque de fermetures de raffineries à une dizaine parmi celles de petite taille, résultat, à court terme, de l'impact de la crise sur la demande et les marges, relayé à moyen terme par les mesures de réduction de la consommation des véhicules. Ces fermetures pourraient entraîner la destruction de 6 000 emplois (directs et indirects).

Les risques de destruction d'emplois sur la période 2020-2030 sont difficiles à évaluer et dépendront du rythme d'introduction des véhicules électriques (hybrides ou tout électrique) et de la concurrence des zones périphériques à l'Europe (Moyen-Orient et Afrique du Nord).

Des effets positifs sur l'emploi sont à attendre du développement de la cogénération et du CSC : tout dépendra du rythme et de la hauteur des investissements réalisés. Il s'agira essentiellement d'emplois localisés chez les équipementiers et les acteurs parapétroliers, davantage que chez les raffineurs.

## La chimie

Le risque majeur dans le secteur de la chimie est que les entreprises n'assument pas les défis de transformation qui se présentent à elles, parce que la chimie européenne est engagée dans un processus profond de transformation sous les effets de la globalisation et de la financiarisation. La crise actuelle contribue à « brouiller un peu plus les cartes ». Les risques de restructuration de l'outil chimique européen sont d'autant plus forts qu'ils sont anciens et que les stratégies d'investissement et d'innovation des acteurs implantés sur le vieux continent n'ont pas traité ces défis (l'effort d'investissement tend à se réduire et à se situer en dessous de l'effort de la chimie nord-américaine et asiatique). La pression sur l'emploi dans l'ensemble de l'Europe reste une constante (- 2 % par an sur la période 1997-2007).

La régulation par les seuls mécanismes de marché ne peut être efficace dans le domaine de la chimie, compte tenu de :





- ▶ la diversité des situations technologiques, concurrentielles et sociales que recouvre cette industrie ;
- ▶ la pluralité des « asymétries » qui caractérise cette industrie :
  - intensité carbone différenciée selon les pays et les régions (ce qui pose l'enjeu de gestion des transitions et de prise en charge des coûts associés au niveau géographique),
  - secteurs ou sous-secteurs marqués par des dynamiques plutôt défensives pour les uns et plutôt offensives pour les autres : la sensibilité et l'exposition aux enjeux de migration vers une économie bas carbone ne sont pas les mêmes (d'où l'enjeu de la gestion des transitions et de prise en charge des coûts associés entre les métiers de la chimie),
  - grands groupes et PME (ce qui pose l'enjeu de la gestion des transitions et de prise en charge des coûts associés entre acteurs et au sein des territoires)...

Par ailleurs, l'industrie chimique, par sa complexité et sa faible lisibilité, rend plus impérieuse la nécessité de pouvoir procéder à des études d'impact et / ou à des évaluations plus fiables des enjeux d'activité et d'emploi liés au passage à une économie bas carbone. Dans cette optique, l'outil de benchmarking (très développé dans l'industrie chimique sur des critères techniques, financiers mais aussi sociaux) gagnerait à être mobilisé de manière nouvelle et offensive pour promouvoir le dialogue social.

Enfin, les évaluations disponibles (McKinsey, AIE, etc.) montrent que l'industrie chimique européenne a un potentiel de réduction des GES qui n'est pas négligeable, en particulier par l'amélioration continue de son efficacité énergétique et par le recours plus large aux matières premières renouvelables. Ce potentiel représente un effort d'investissement non négligeable mais offre en contrepartie des avantages qui gagneraient à être mis en avant (économies de coûts opérationnels, notamment par la poursuite de la réduction de l'intensité énergétique, nouveaux marchés, nouveaux modèles économiques bâtis sur des ressources alternatives non concurrentes de l'agriculture, etc.) et dont l'émergence gagnerait à être favorisée si des économies significatives peuvent être identifiées sur l'ensemble du cycle de vie des produits.

Le développement de produits et de technologies à faible niveau de carbone dans l'industrie chimique européenne représente une occasion de dynamiser une forte coopération sectorielle (en matière de R&D et de formation profes-

sionnelle) dans une approche de filière qui, sous l'effet de la fragmentation et de la financiarisation de cette industrie, est devenue sévèrement distendue. L'émergence des nouvelles compétences qu'appellent la chimie durable et la gestion des transitions de la chimie classique vers cette chimie durable sont des enjeux majeurs du point de vue de l'emploi. La mise en place d'un fonds structurel organisant et / ou accompagnant ce double mouvement pourrait constituer une réponse politique, à condition de définir des conditions de mise en œuvre, d'aide et d'accompagnement suffisamment offensives et contrôlables (notamment par les partenaires sociaux et syndicaux).

### **Le verre**

L'industrie verrière est une industrie intermédiaire (80 % de sa production sont destinés à d'autres industries en Europe) de produits assimilables à des commodités. C'est une industrie très diversifiée sur le plan des produits comme sur celui des technologies. Toutefois, 75 % des volumes fabriqués par cette industrie (au niveau européen) concernent les secteurs du verre creux (50 %) et du verre plat (22-25 %). C'est une industrie principalement organisée sur des bases régionales. Cela est vrai pour le verre plat, mais aussi pour l'essentiel des productions de verre creux. Pour certains segments, moins importants sur le plan des volumes, l'espace économique pertinent est plus global (par exemple, verre creux destiné aux produits de consommation, fibres de verre, etc.). D'autres sont en voie de transition, comme les articles en verre des arts de la table (verre domestique), d'une économie régionale à une économie mondiale, ou encore le verre plat destiné à l'automobile (première et surtout deuxième monte), touché par les problématiques de migration du système industriel automobile.

L'industrie verrière génère 1 % des GES de l'industrie européenne alors qu'elle rassemble 4 % des sites et 196 000 emplois. C'est une industrie énergétivore qui génère des pollutions atmosphériques : ce sont ses deux enjeux majeurs. Cette industrie a un potentiel d'amélioration de ses performances énergétiques et environnementales dont l'exploitation risque d'être freinée par les stratégies d'acteurs formant des oligopoles dans chacun des sous-ensembles (verre plat, verre creux, fibres de verre, arts de la table, etc.). L'activisme de ces opérateurs a permis de faire reconnaître un risque de fuite carbone pour l'industrie verrière qui permettra d'obtenir une allocation de quotas gratuits après 2012, sur la base d'un benchmarking. Par ailleurs, le passage à une économie bas carbone constitue une opportunité importante pour l'industrie verrière, notamment





dans les applications de bâtiment (verre « intelligent » du point de vue de l'isolation et de l'économie d'énergie) et automobiles. L'industrie verrière ne fait pas partie des plus gros pollueurs industriels. Néanmoins, la fusion du verre est un procédé à haute température, source de pollution atmosphérique. Les principales composantes de cette pollution sont celles qui résultent de la combustion, notamment des NOx, des SOx et des particules. Par ailleurs, les procédés de fabrication de l'industrie verrière sont énergétivores.

Les stratégies d'investissement de l'industrie verrière privilégient la construction de capacités de production hors des zones matures et la rationalisation des capacités dans les zones matures. Les objectifs recherchés visent plus à accéder à de nouveaux marchés qu'à délocaliser, les marchés verriers étant plutôt organisés sur des bases régionales. C'est le cas pour l'essentiel du verre plat et du verre creux, qui représentent ensemble près des trois quarts des volumes produits en Europe. L'exposition à la concurrence extra-européenne est forte dans quelques sous-segments (arts de la table, fibres de renforcement, emballage verrier orienté *mass-market*, etc.).

La crise ne modifie pas les tendances stratégiques de fond.

Le changement climatique constitue davantage une opportunité qu'une menace pour l'industrie verrière. Plusieurs domaines applicatifs sont, en effet, positivement concernés par l'enjeu de la migration vers une économie bas carbone. Il s'agit principalement du secteur du verre plat, dont les applications pour le bâtiment sont particulièrement sollicitées dans l'amélioration des performances énergétiques (bas émissif, isolation, etc.). Cela concerne aussi les applications automobiles (allègement et réduction de la consommation), ainsi que les applications de spécialité (verre photovoltaïque, panneaux solaires). De façon complémentaire, le secteur de la fibre de verre est aussi concerné par le développement des applications énergétiques (éoliennes).

Il apparaît en effet que des gisements d'emplois existent non pas tant dans le secteur de la production de verre plat (secteur intensif en capital représentant environ 16 000 personnes en Europe) que dans celui de la transformation (environ 100 000 personnes), organisé en PMI en partie filiales de grands groupes verriers, surtout dans les applications de bâtiment à faible consommation énergétique.

## Le ciment

En 2006, l'industrie cimentière de l'Union européenne à 27 émettait, en moyenne, 0,8 tonne de CO<sub>2</sub> par tonne de ciment. Ce chiffre représenterait, entre 2,5 % et 3 % des émissions de CO<sub>2</sub> de l'Union.

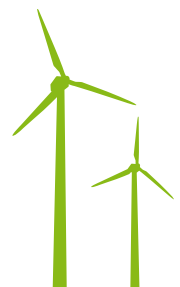
Elle emploie environ 45 000 salariés.

L'importance des émissions place l'industrie cimentière européenne parmi les secteurs les plus directement menacés par la contrainte carbone si elle s'applique de manière inégale entre producteurs européens et importateurs.

Pour sortir de l'alternative « efforts insuffisants de réduction des émissions » versus « délocalisation », l'ajustement aux frontières en provenance de pays sans contrainte carbone serait efficace pour préserver l'emploi tout en accompagnant la réduction des émissions.

Des préconisations pour optimiser les alternatives à un scénario de continuité (BAU) à l'horizon 2020 et 2030 et pour une politique industrielle européenne cimentière peuvent être faites :

- ▶ poursuivre les efforts entrepris (baisse du facteur clinker, recours accru aux combustibles de substitution, passage en voie sèche) ;
- ▶ stimuler la R&D et les projets européens de démonstration et de déploiement pour de nouveaux procédés (ciments sans clinker, nouveaux liants, éco-ciments, etc.), en dynamisant la coopération entre acteurs de la filière ;
- ▶ intégrer la participation du secteur cimentier aux projets européens de R&D et de démonstration-déploiement des technologies de captage et stockage de CO<sub>2</sub> menés par d'autres secteurs (producteurs d'électricité fossile, sidérurgie, raffineries, etc.) ;
- ▶ mobiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne de décision (industriels, administratifs et politiques) pour établir des normes de composition des ciments, normes dont l'absence entrave la mise en place de nouveaux procédés ;
- ▶ mettre en place des dispositifs d'ajustement aux frontières à appliquer aux importations non soumises à contrainte carbone, avant d'aboutir à un accord sectoriel mondial (dont les négociations ont été lancées par une initiative du World Business Council for Sustainable Development – WBCSD) ;
- ▶ concevoir des dispositifs et outils sectoriels de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dédiés aux nouveaux procédés et produits ;







- ▶ proposer des programmes de formation appropriés pour les managers et les travailleurs des groupes cimentiers, mais aussi pour ceux des entreprises du secteur client (BTP), sans compter les particuliers.

## L'aluminium

À l'instar de l'ensemble des métaux non ferreux, l'aluminium n'appartient pas aux secteurs concernés par la première phase de l'application du protocole de Kyoto, en tout cas directement. La raison première est l'importance relative des métaux non ferreux dans les émissions de gaz à effet de serre, puisqu'on estime les émissions de CO<sub>2</sub> de ce secteur à 3 % du total émis par l'industrie, soit un peu plus de 0,5 % des émissions mondiales. Au total, la production d'une tonne d'aluminium émet 5,2 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. À partir de 2013, la prise en compte des émissions directes de CO<sub>2</sub> et de gaz fluorés met toutefois l'aluminium européen dans une position nouvelle.

Indirectement, les producteurs d'aluminium – qui font partie des producteurs de métaux non ferreux à haute intensité énergétique – sont aussi concernés par la répercussion du prix du CO<sub>2</sub> par les producteurs d'électricité.

Le renchérissement des prix de l'électricité, dû pour partie au prix du CO<sub>2</sub>, risque de modifier substantiellement la position compétitive du secteur en Europe, en raison de la simultanéité de deux phénomènes :

- ▶ plus de la moitié des contrats d'approvisionnement à long terme en
- ▶ électricité à bas prix dont bénéficient les producteurs d'aluminium se renégocieront dans les cinq prochaines années ;
- ▶ les producteurs d'électricité devront acquérir 100 % de leurs droits d'émissions par enchère à partir de 2013, selon les règles européennes adoptées en 2008, ce choix étant justifié par la possibilité de répercuter dans leur prix de vente le prix du CO<sub>2</sub> acquis.

La situation en 2009 s'avère toutefois peu comparable à la progression de ces dernières années, puisque les nombreux arrêts de production ont amoindri la production mondiale d'aluminium de 15 % à 20 %, fragilisant les producteurs les moins compétitifs, notamment ceux qui ont accès au mix énergétique le moins favorable. L'énergie hydraulique joue dans cette industrie le rôle d'avantage compétitif décisif pour sa pérennité.

Le secteur emploie 35 000 salariés dans la production de l'aluminium, de la bauxite jusqu'à l'aluminium, et 275 000 dans la transformation en Europe.

Deux dimensions doivent, de notre point de vue, être privilégiées pour sauvegarder une industrie menacée par une perte de compétitivité majeure. Or celle-ci aurait des conséquences négatives importantes pour l'emploi en Europe. Il est nécessaire de :

- ▶ résoudre la question de l'accès à une électricité à un prix compétitif par l'accès à des sources dédiées, les mesures de libéralisation n'ayant pas permis de garantir une électricité à un niveau de prix concurrentiel ;
- ▶ favoriser les solutions techniques réduisant les émissions de CO<sub>2</sub> et de gaz fluorés par la mise en place d'une recherche précompétitive : l'exemple de l'anode inerte développée dans certaines recherches peut s'avérer prometteuse à court terme.

Le principal handicap, même s'il ne paraît pas définitif, réside toutefois dans la faiblesse des producteurs en Europe face aux géants mondiaux.

## L'automobile

L'industrie automobile compte parmi les secteurs industriels les plus importants d'Europe et constitue l'un des piliers de la production industrielle européenne. L'industrie automobile européenne représente 31,8 % de la production automobile mondiale.

Selon l'Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), l'industrie automobile et les industries en amont emploient quelque 12 millions de personnes en Europe, dont environ 2,3 millions directement dans la production de véhicules en 2007 pour 10 millions de salariés dans l'industrie amont.

L'objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> appliqué à l'industrie automobile porte sur deux aspects différents : la réduction du CO<sub>2</sub> émis par les automobiles et les véhicules utilitaires en circulation et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> au cours du processus de production des véhicules.

En 2008, les nouveaux véhicules émettaient en moyenne 154 g de CO<sub>2</sub> par km. En 1995, seuls 3 % des nouveaux véhicules émettaient moins de 140 g de CO<sub>2</sub> par km, contre 42 % aujourd'hui.





Le Parlement et le Conseil européens ont adopté de nouvelles réglementations sur les taux d'émission des voitures de tourisme en décembre 2008. Plus de 65 % des nouveaux véhicules immatriculés ne devront en moyenne produire que 130 g de CO<sub>2</sub> par km jusqu'en 2012. À l'horizon 2015, l'ensemble des nouveaux véhicules immatriculés devra répondre à cette exigence, grâce à la mise au point de technologies performantes.

L'industrie automobile a été durement touchée par la crise financière et la récession au deuxième semestre 2008. La plupart des experts tablent sur la présence d'un nombre croissant de véhicules hybrides sur le marché au cours des prochaines années.

En conséquence, les diverses prévisions de l'évolution des émissions de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030 révèlent d'importantes différences. Ceci résulte principalement des différentes hypothèses quant à la proportion de véhicules hybrides et électriques dans l'ensemble du parc de véhicules et au nombre total de véhicules.

À partir des différentes prévisions du secteur, trois hypothèses ont été déterminées pour les horizons 2015, 2020, 2025 et 2030. Chacune correspond à un degré de pénétration des véhicules hybrides et électriques : hypothèse basse, hypothèse médiane et hypothèse haute.

L'impact emploi sur la filière d'assemblage des moteurs resterait limité en Europe à l'horizon 2030, dans le cas d'un taux de pénétration faible du véhicule 100 % électrique et en raison de la transition hybride, qui garantit un poids encore important des moteurs conventionnels dans les véhicules de demain.

Ainsi, à l'horizon 2030, les pertes liées à la substitution des moteurs conventionnels par les moteurs électriques représenteraient, selon les trois hypothèses, de 17 000 à 34 000 emplois.

Les gains d'emplois pourraient largement compenser ces pertes, en étant plus significatifs : de l'ordre de 80 000 à 160 000 emplois selon les hypothèses établies<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> NB : L'impact calculé se limite, à ce jour, au périmètre de production des véhicules (emplois directs y compris équipementiers) et ne prend pas en compte les impacts potentiels en amont et en aval de la filière.

Le compromis trouvé avec l'industrie automobile autour de la directive sur les émissions des véhicules légers (à 130 g de CO<sub>2</sub> par km) devra être rapidement revu pour atteindre la cible des 95 g de CO<sub>2</sub> par km préconisée par la Commission. Rendre plus propres les moteurs thermiques suppose un effort accru, comme le préconise le réseau T&E au niveau européen, avec une cible à 80 g de CO<sub>2</sub> par km à l'horizon 2020 et à 60 g à l'horizon 2025.

Atteindre cette cible suppose un renforcement des plates-formes technologiques au niveau européen, mais aussi des clusters entre les industries et les centres de recherche et développement.

En retard sur l'hybridation par rapport aux Japonais, l'Europe doit redoubler d'effort si elle ne veut pas se faire concurrencer par des acteurs de poids comme la Chine dans le domaine des véhicules électriques. Sans acteur industriel de poids dans le domaine des batteries, l'emploi attendu dans la filière électrique risque de ne pas être au rendez-vous.

### **L'industrie des matériaux isolants minéraux**

L'emploi dans l'industrie des tuiles et briques représente 84 300 personnes réparties dans 3 000 entreprises environ.

Tous les matériaux évoqués ont souffert de la crise dès la seconde moitié de 2008, avec des entrées décalées dans la récession :

- ▶ en réponse à la chute brutale des volumes vendus, la plupart des acteurs du secteur des matériaux isolants ont réduit leurs capacités de production en fermant des usines (Saint-Gobain en Irlande, Ursa en Hongrie, etc.) et / ou en abaissant le niveau de l'emploi (précaire et interne) ;
- ▶ la baisse dans l'industrie des tuiles et briques s'est accélérée à partir de la seconde moitié de 2008.

Selon Eurima<sup>2</sup>, l'impact emploi y compris dans le secteur du bâtiment serait compris entre 220 000 (application de la directive européenne EPBD sur la

<sup>2</sup> Association professionnelle européenne des matériaux d'isolation d'origine minérale – laine de verre et laine de roche –, qui représentent les deux tiers de la production d'isolants thermiques en Europe





performance énergétique des bâtiments) et 550 000 emplois (avec une directive EPBD étendue).

On peut imaginer que le potentiel de création d'emplois devrait se situer dans une fourchette de 2,5 % à 20 %, soit entre 1 000 et 8 000 emplois pour l'industrie des isolants minéraux, entre EPBD et EPBD étendue à tous les types de logements.

Dans la troisième phase du mécanisme des ETS, les produits en terre cuite ne bénéficient pas de la protection dite « fuite de carbone », contrairement aux produits en béton et aux isolants minéraux.

### Les biens d'équipements

Dans l'Union européenne à 27, le secteur des biens d'équipements ou machines et équipements comptait environ 164 000 entreprises et employait 3,7 millions de personnes en 2006.

Avec une proportion de la valeur ajoutée estimée à 50 %, les machines et équipements demeurent un secteur clé sur les marchés porteurs de l'efficacité énergétique et des technologies de l'environnement. La part des services augmente considérablement.

Les hypothèses qui sous-tendent le potentiel d'emploi sont les suivantes :

- ▶ l'Allemagne (premier producteur européen du secteur de la construction mécanique et industrielle) conservera sa proportion de la valeur ajoutée moyenne de 35 % jusqu'en 2020. Ce coefficient sera, dans l'ensemble, applicable à l'Union européenne à 27 ;
- ▶ la productivité de la main-d'œuvre augmente de 3 % par an (moyenne de l'ensemble des secteurs) ;
- ▶ des délocalisations importantes vers des pays en dehors de l'Union européenne à 27 n'auront pas lieu. La part des importations dans les investissements amont des deux secteurs ne sera pas modifiée.

Selon les études de McKinsey, le marché porteur de l'efficacité énergétique, à savoir le marché des solutions innovantes en matière de consommation ou de transformation de l'énergie, augmentera de 13 % par an entre 2008 et 2020. Il présente un large éventail de zones de croissance et de possibilités de dévelop-

pement pour les entreprises du secteur des machines et équipements et des équipements électriques.

Pour autant que la part de l'Union européenne à 27 dans la production mondiale demeure constante et que les conditions nécessaires à l'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre et à l'intégration régionale soient remplies, il sera possible de créer 670 000 emplois jusqu'en 2020 dans les deux segments de marché étudiés, dont les deux tiers dans le secteur des techniques et équipements de production d'énergie.

La croissance résultant de cette division du travail, intensive et intersectorielle, représentera un potentiel de 250 000 emplois supplémentaires, avec l'appui des investissements amont effectués par ce secteur et le secteur des services, soit un potentiel supérieur à 900 000 emplois supplémentaires.

## 2.2. L'impact d'une filière européenne du charbon propre sur les trois piliers du développement durable

Les technologies d'utilisation durable du charbon doivent s'appuyer sur une combinaison optimale des technologies du charbon propre – cycle combiné à gazéification intégrée avancé (CCGI avancé), cycle combiné et production ultracritique, cogénération (PCCE) à partir du charbon – et des technologies de captage et de stockage du CO<sub>2</sub> (CSC). La mise en œuvre de ces technologies permettra d'éliminer entre 90 % et 100 % des émissions de CO<sub>2</sub> des centrales à combustibles fossiles. Ceci suppose une augmentation considérable du financement de la recherche afin de mettre en place des projets pilotes à l'échelle nationale et européenne.

Dans le domaine du CSC, l'Union européenne a pour objectif la création et l'exploitation de dix à douze installations d'ici à 2015, y compris un coût supplé-





mentaire situé entre 7 Md€ et 12 Md€ (9,3 Md€ selon Eurelectric). Une liste restreinte de projets doit être publiée mi-2010.

Parallèlement, il est nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre des instruments et mécanismes de l'ordre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences consacrés à la chaîne de valeur des technologies du charbon liées au CSC afin de faciliter la transition sociale et professionnelle. En effet, la plate-forme ETP-ZEP ne tient pas compte des questions sociales et professionnelles. La plate-forme technologique européenne ZEP intégrant les technologies bas carbone de production d'électricité charbonnière devra faire participer les organisations syndicales à son système de gouvernance et prendre en compte, dans les travaux de ses task-forces, leurs évaluations et propositions.

Les retombées positives pour l'industrie européenne sont principalement liées aux investissements de renouvellement des centrales au charbon, en y incorporant le CSC. Le scénario Syndex, variante du scénario NSAT, reprend les hypothèses de déploiement de la plate-forme ZEP, soit 80 GW d'ici à 2030 (24 pour NSAT). Ce scénario table sur 79 000 emplois ETP par an jusqu'en 2030 pour la construction (dans l'industrie équipementière). Pour l'exploitation des centrales et la maintenance des installations de CSC, l'impact positif progresse à un rythme de 13 000 par an en 2020 jusqu'à atteindre 31 000 en 2030 (+ 6 à 15 000 pour la maintenance). Les emplois dans l'industrie équipementière totaliseraient 834 000 d'ici à 2030 avec une répartition selon les qualifications et les stades de la chaîne de valeur : fabrication, ingénierie et R&D, équipement des installations, génie civil.

Les technologies du charbon propre et du CSC seront très innovantes et capitalistiques. Leur mise en œuvre nécessitera de nouvelles qualifications et compétences à une échelle inégalée. À titre d'illustration de l'ampleur du phénomène, il a été dit, pour le Royaume-Uni, qu'il s'agirait de créer une nouvelle industrie de la taille de l'industrie pétrolière. Cela explique la nécessité de lancer de gros programmes de formation à une échelle inégalée, pour organiser la montée en qualification. Faute de quoi, le déploiement ne serait pas possible et échapperait largement à l'industrie européenne.

Les trois études par pays, à savoir les exemples de l'Allemagne, de la Pologne et du Royaume-Uni, révèlent que le développement à grande échelle des projets de CSC doit satisfaire à certaines exigences au plan local sur les plans réglementaire, du financement et de l'acceptation sociale.

## Le charbon en Pologne, des enjeux énergétiques et sociaux majuscules

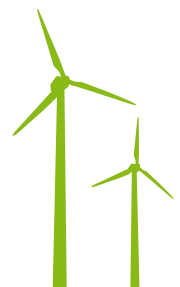
Le charbon est une matière première clé pour l'économie polonaise. 95 % de l'énergie électrique étant produite à base de charbon, les importantes réserves dont dispose le pays lui assurent sa sécurité énergétique tout comme des prix de l'électricité relativement bas.

Le secteur énergétique polonais se trouve néanmoins confronté à des défis de taille à brève échéance : remplir les obligations nées du paquet Climat-énergie, notamment au niveau des émissions de gaz à effet de serre, nécessite de moderniser un parc de production obsolète à plus de 60 % et d'étendre ce parc afin qu'il puisse répondre à un besoin d'énergie électrique croissant.

La stratégie énergétique élaborée par la Pologne en réponse à ces défis fait la part belle au développement des énergies renouvelables ainsi qu'à l'énergie nucléaire. Si plus de la moitié de l'électricité produite en Pologne à l'horizon 2030 devrait encore l'être à partir de charbon, un développement à grande échelle des technologies de charbon propre (IGCC, CSC, Oxyfuel) n'est toutefois pas prévu. Essentiellement pour des raisons de coût, les différents producteurs d'électricité devraient s'appuyer au contraire sur les technologies de combustion en cercle supercritique et ultracritique.

La productivité du secteur énergétique polonais étant peu élevée par rapport aux standards en vigueur dans les pays de l'ouest de l'Europe, ces différents changements devraient entraîner une baisse du besoin de main-d'œuvre dans les centrales d'environ de moitié (environ 14 000 personnes en 2030, contre plus de 30 000 à l'heure actuelle). Parallèlement, la baisse de la part du charbon dans le bilan énergétique ainsi que l'efficacité accrue des futures centrales à charbon devraient se répercuter de manière négative sur la demande de houille et de lignite, et donc entraîner une diminution de l'emploi dans ces secteurs.

Une grande partie de ces destructions d'emplois pourrait être compensée par ceux créés dans les secteurs impliqués dans le renouvellement du parc de production (équipementiers, assemblage, ingénierie civile et autres). Selon les estimations, ce processus pourrait entraîner la création d'environ 26 000 emplois par an jusqu'en 2030. Cependant, il est difficile d'établir quel pourcentage de ces emplois sera créé en Pologne et combien à l'étranger. Cela dépendra en





grande partie de la capacité du gouvernement polonais à formuler une politique industrielle claire en cette matière, à même de favoriser le développement de l'emploi local dans les secteurs concernés.

## Royaume-Uni : une politique industrielle charbon propre

Le charbon constitue un élément important de la sécurité de l'approvisionnement énergétique du pays. L'objectif du Royaume-Uni en tant que producteur de charbon reste de stabiliser la production et de garantir la sécurité des importations.

Les objectifs très ambitieux en termes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> (production d'électricité complètement décarbonée en 2030) et la mise en place d'un cadre réglementaire offrent des perspectives intéressantes au CSC.

Le Royaume-Uni, qui dispose d'avantages substantiels pour le déploiement des technologies de CSC, avec une industrie présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur et un potentiel de stockage important, ambitionne de prendre le leadership de ces technologies et, ainsi, de générer de nouveaux emplois. Pour cela, le gouvernement prévoit la construction de quatre démonstrateurs de taille commerciale (300 MW), l'industrie et les syndicats proposant quant à eux de développer ces projets sur la totalité des centrales.

En termes d'emplois, la construction de ces quatre démonstrateurs générerait 8 000 emplois par an entre 2010 et 2020, et la généralisation sur l'ensemble du parc entre 2020 et 2030, 17 000 emplois par an.

En tenant compte des possibilités ouvertes à l'exportation pour les entreprises britanniques, le gouvernement estime le potentiel d'emplois créés à l'horizon 2030 entre 30 000 et 60 000 par an.

La construction d'un réseau de transport de CO<sub>2</sub> et la gestion des stockages (pour traiter les émissions des centrales à charbon, mais aussi des autres industries émettrices) pourraient générer 20 000 emplois par an pendant dix ans pour la construction et 10 000 emplois par an pour la gestion des opérations.

Toutefois, face aux nombreux enjeux que doit affronter le secteur énergétique britannique, les entreprises pourraient éprouver des difficultés à recruter ou à

former le personnel nécessaire. Dans ce cas, l'ensemble des technologies serait confronté à un ralentissement des activités, ce qui pourrait avoir des conséquences dommageables sur le développement du CSC, moins attractif que le nucléaire ou les renouvelables. Des lacunes sont anticipées dans des domaines de compétences comme les sciences, les technologies, les mathématiques et l'ingénierie (STEM), mais pourraient aussi apparaître pour des fonctions de management et de gestion, qui permettent de faciliter le changement de culture et de fonctionnement des entreprises.

La principale difficulté pour la mise en œuvre du CSC est imputable à l'image négative de l'exploitation du charbon (un mode de production d'électricité ancien et polluant), qui soulève une opposition à de nouvelles constructions. La plupart des acteurs (producteurs d'électricité, équipementiers, pouvoirs publics) reconnaissent qu'un réel effort d'information du public à propos de ces technologies reste à fournir.

## Allemagne : La technologie du charbon propre et les perspectives d'emploi

Le débat public sur les technologies du charbon propre (CSC) en Allemagne a débuté en 2003-2004. Ce n'est que récemment, en 2008, que Vattenfall a inauguré la première installation pilote de CSC sur le site de Schwarze Pumpe dans l'est de l'Allemagne, avec une capacité de 30 MW. D'autres projets pilotes de CSC en sont à la phase de planification et seront exploités par RWE ou Vattenfall. La situation du secteur de l'énergie en Allemagne est la suivante : d'une part, près de 47 % de la production d'énergie en 2007 reposait sur la production d'électricité à partir du lignite et de la houille<sup>3</sup> et, d'autre part, il a été décidé de cesser graduellement l'exploitation de l'énergie nucléaire. Par conséquent, tous les scénarios relatifs au futur bouquet énergétique allemand confèrent au charbon un rôle de premier plan dans la production d'énergie. Le gouvernement allemand et les principales sociétés de production d'électricité considèrent que le CSC est une technologie de transition qui permettra de réduire efficacement les émissions de CO<sub>2</sub> dans les centrales à charbon afin de rendre l'utilisation du charbon « plus propre ».

<sup>3</sup> Bouquet énergétique allemand en 2007 : lignite : 23,8 % ; houille : 22,8 % ; nucléaire : 22,1 % ; gaz naturel : 12 % ; renouvelables : 14 % ; autres : 6,3 %.





Cette étude a pour objectif principal d'évaluer les conséquences sur l'emploi de la mise en place des technologies de CSC en Allemagne. 2 Bouquet énergétique allemand en 2007 : lignite : 23,8 % ; houille : 22,8 % ; nucléaire : 22,1 % ; gaz naturel : 12 % ; renouvelables : 14 % ; autres : 6,3 %.

Selon deux scénarios différents élaborés pour l'Allemagne par Prognos, l'effet net sur l'emploi dans le cas d'une mise en œuvre rapide des technologies de CSC devrait être positif et entraîner une croissance de l'emploi en Allemagne correspondant à 76 000 salariés dans le scénario 1 et à 102 000 salariés dans le scénario 2.

Le gouvernement allemand, les syndicats et l'industrie se sont montrés favorables à une application rapide de la technologie de CSC, tandis que le grand public n'était que vaguement informé. Les syndicats allemands IG Metal, IG BCE et ver.di soutiennent généralement la recherche et le développement dans le domaine du CSC en Allemagne et considèrent qu'il s'agit là d'un moyen de rendre le charbon « plus propre ». Ils estiment par ailleurs que le CSC pourrait éviter la délocalisation des industries à haute intensité énergétique des sites de production allemands et prévoit un effet potentiel positif sur l'emploi induit par l'application de cette technologie.

Le débat actuel sur le CSC a attiré l'attention du public dans le contexte de la lecture du projet de loi sur le captage, le transport et le stockage permanent du CO<sub>2</sub> prévue au départ le 19 juin 2009 au Bundestag allemand. Cependant, en raison de la réaction négative du public vis-à-vis du stockage du CO<sub>2</sub> et d'une pression croissante des responsables politiques du Schleswig- Holstein, l'adoption de ce projet de loi a été reportée et il sera examiné par le gouvernement allemand nouvellement élu à partir d'octobre 2009.

La mise en œuvre des technologies de CSC se heurtent néanmoins à trois principales incertitudes. La première difficulté réside dans le manque d'acceptation des technologies du charbon propre par la population. Le deuxième obstacle est le manque de clarté du cadre politique en Allemagne, qui ne peut être levé que par une nouvelle tentative de législation. Le troisième problème porte sur les coûts liés à la mise en œuvre des technologies de CSC. Aucune décision définitive n'a été prise jusqu'à présent pour déterminer qui financera les coûts supplémentaires. En Allemagne, les estimations des coûts de construction de nouvelles centrales équipées d'une installation de CSC ou de rééquipement de centrales existantes se situent entre 500 millions et 2 milliards d'euros par installation. En

outre, les coûts de captage, de transport et de stockage du CO<sub>2</sub>, après une phase d'apprentissage, sont estimés à 30 €/t CO<sub>2</sub> pour le lignite et à 48 €/t CO<sub>2</sub> pour la houille, dans les nouvelles centrales électriques. Ces chiffres donnent à penser qu'une augmentation des coûts de production de l'électricité est possible et qu'elle pourrait se répercuter sur les prix de l'électricité en Allemagne.

Le nouveau SCEQE est un autre facteur déterminant. Le CSC pourrait être économiquement viable, pour autant que les prix des certificats d'émission de CO<sub>2</sub> correspondent aux coûts de capture, de transport et de stockage du CO<sub>2</sub>.





Ont participé :

Joël Decaillon et Anne Panneels de la Confédération européenne des Syndicats ; Peter Scherrer et Judith Kirton Darling, de la fédération européenne des Métallurgistes, Reinhard Reibsch et Giuseppe Bellissima, de l'EMCEF

*Pour Syndex* : Christian Duchesne (coordination bas carbone, automobile, électricité), Alain Mestre (coordination bas carbone et charbon propre), Philippe Morvannou (coordination générale, aluminium, sidérurgie), Jean-François Poupard (coordination charbon propre, raffineries, Royaume-Uni), Nordine Ait Larbi (matériaux isolants), Sidoine Chavanet (ciment), Fabrizio Giacalone (chimie, verre), Philippe Gouin (Royaume-Uni), Annick Boico (Documentation), Alice Boussicaut (correction) et Jacquemine de Loizellerie (correction, maquette)

*Pour WMP* : Peter Ring (machines et équipements électriques), Kim Schuetze (renouvelables, Allemagne), Peter Wilke (automobile)

*Pour S.Partner* : Philippe Darteyre (automobile), Andrzej Jakubowski (Pologne)

*Le rapport complet de l'étude est disponible et téléchargeable sur le site de la CES à l'adresse : [www.etuc.org/a/6788](http://www.etuc.org/a/6788)*

*En anglais c'est [www.etuc.org/a/6787](http://www.etuc.org/a/6787)*



European Trade Union Confederation (ETUC)  
Confédération Européenne des Syndicats (CES)

5, Bld du Roi Albert II - B- 1210 Bruxelles  
Tel. 00-32-2/224 04 11  
Fax 00-32-2/224 04 54/55  
[www.etuc.org](http://www.etuc.org)



27, rue des Petites-Écuries  
75010 Paris – France  
Tél. : (33) 1 44 79 13 00  
Fax : (33) 1 44 79 09 44  
[www.syndex.fr](http://www.syndex.fr)



Unternehmensberatung  
Schaarsteinwegsbrücke 2 - 20459 Hamburg  
Tel. +49 40 43 27 87-43  
Fax +49 40 43 27 87-44  
<http://wilke-maack.de>



S. Partner Sp. z o.o.  
ul. Wspólna 35 lok. 10  
00-519 Warszawa  
tel. +48 22 380 33 60  
fax +48 22 380 33 66  
[www.syndex.pl](http://www.syndex.pl)



# 3. Résolution sur le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise [ Octobre 2009 ]



## Introduction

A quelques semaines des négociations de Copenhague visant un accord international sur le climat, nous sommes confrontés à trois crises se renforçant mutuellement : la crise écologique résultant du changement climatique et de la perte de biodiversité, la crise économique globale et l'instabilité des prix des matières premières et de l'alimentation. D'un point de vue syndical, cette situation se présente comme un des défis les plus importants et difficiles des récentes décennies.

La Confédération Européenne des Syndicats, avec ses fédérations européennes, soutient la Déclaration de la Confédération Syndicale Internationale à Copenhague ainsi que ses propositions aux réunions du G20 à Pittsburgh et elle s'implique dans celles-ci, comme cadre international et comme exemple de coopération multilatérale syndicale et d'une transition juste.

La crise économique et sociale a accru le besoin de trouver des solutions industrielles, agricoles et de pêche rapides aux crises climatiques et des matières premières. Si ce défi n'est pas relevé, il faudra faire face au risque de prolongation et potentiellement de renforcement de la crise économique, sociale et

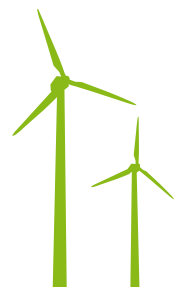
environnementale actuelle. Il est dès lors urgent de lancer la troisième révolution industrielle européenne, basée sur des emplois verts (pour la définition voir <http://www.ilo.org/integration/themes/greenjobs/lang—en/index.htm>), durables et décents et sur des investissements massifs dans les technologies à faibles émissions de carbone, générant des emplois durables pour les générations actuelles et futures en Europe.

C'est dans ce contexte général que vont se tenir les négociations de Copenhague.

## Un système en crise en attente de régulations fortes

L'économie européenne souffre d'une grave récession induite par les effets combinés de la crise financière et la perte de millions d'emplois, ainsi que d'une augmentation du nombre des emplois précaires.

Le modèle de capitalisme financier effréné s'est effondré. L'économie mondiale connaît la récession la plus grave depuis les années 1930, susceptible de se muer en une dépression de longue durée, assortie de niveaux élevés de chômage, et d'entraîner les grandes économies dans le piège déflationniste.







Cette crise, dont les causes sont complexes, trouve son origine dans plusieurs échecs des politiques menées ces 30 dernières années sous la domination du dogme néo-libéral. Une foi aveugle dans l'efficacité des marchés financiers et dans la déréglementation qui en a découlé a permis l'émergence d'un système bancaire parallèle qui a permis d'extraire des rendements à deux chiffres d'un système économique qui croît normalement à un taux ne dépassant guère les 5%. De même le couplage entre la tendance à la désindustrialisation et l'exigence actionnariale croissante de rentabilité rapide des investissements est un fait dans l'ensemble de la zone de l'OCDE. L'augmentation rapide du nombre d'instruments d'investissement structurés complexes et d'autres « produits » de l'innovation financière que personne ne pouvait contrôler a entraîné l'échec de la surveillance micro-prudentielle et de la gestion des risques.

De plus, l'Union Européenne doit s'atteler aux défis des restructurations industrielles auxquels sont confrontés les nouveaux Etats membres. De nouveaux investissements dans les technologies et compétences bas carbone doivent se faire dans le cadre d'une consultation à part entière et d'une négociation entre les partenaires sociaux, employeurs et syndicats.

Ces constats, brutalement mis en évidence par la crise, ont convaincu la CES que l'Union Européenne doit promouvoir et mettre en œuvre des stratégies renouvelées s'inscrivant dans une conception de son propre développement économique, social et environnemental, partagée en son sein et négociée avec le reste du monde. Elle doit réaliser et renforcer ses engagements adoptés dans le paquet énergie climat, comme proposé dans la résolution de la CES de mars 2008 (voir [www.etuc.org/a/4718](http://www.etuc.org/a/4718)). Elle doit mettre les personnes et la planète au premier plan, comme mentionné dans le Manifeste de l'Alliance de Printemps, ou Spring Alliance (voir [www.springalliance.eu](http://www.springalliance.eu)). Les millions de pertes d'emplois liées à cette crise seront lourdes de conséquences pour les travailleurs et leurs familles ainsi que pour les syndicats. Cette évolution se produit après une période d'aggravation sans précédent des inégalités en Europe, les salaires étant restés modérés alors que les niveaux de rémunération des dirigeants montaient en flèche.

Les demandes de la CES :

- Améliorer la gouvernance européenne, conforter l'ambition de la relance européenne, notamment via la mise en œuvre de politiques communautaires

renforcées en matière industrielle et de recherche, affirmer une volonté politique de révision des systèmes et des normes de production, d'inflexion des modes de consommation et de réduction des inégalités sociales, réorienter la croissance sur un chemin de développement durable, et contribuer à l'amélioration de la gouvernance financière et économique internationale sont autant de conditions nécessaires pour sortir des difficultés actuelles et prévenir de nouvelles crises.

- Cette ambition relève notamment d'une politique industrielle européenne fondée non plus sur une base coopérative intergouvernementale mais sur une dynamique de coordination industrielle communautaire permettant de transcender les divisions intra-européennes et les effets pervers des exigences de rentabilité de court terme des investissements industriels. Ceci requiert une grande ambition démocratique. Il ne s'agit pas de convaincre de la nécessité d'une adaptation aux conséquences d'une mondialisation aussi inéluctable qu'incontrôlable, mais de déterminer les voies et les moyens qui permettront aux citoyens et aux organisations des sociétés civiles de l'Union Européenne de contribuer à en façonner les contours, à en organiser et faire vivre les régulations.

## La justice sociale, partie intégrante de la solution à la dégradation de l'environnement

En tant que confédération de syndicats à l'échelle d'un acteur majeur de la mondialisation et du développement, nous considérons que ces négociations de Copenhague doivent promouvoir l'avènement d'un ambitieux processus de transformation, répondant à la question urgente des réductions d'émissions de GES (gaz à effet de serre) en mettant en question nos manières de produire, nos habitudes de consommation et nos modes de coopération interne et avec le reste du monde. La CES s'engage à être un élément moteur associant étroitement les dimensions économique, environnementale et sociale de ce changement. Pour le mouvement syndical, tel que la CES, l'emploi durable est un pilier essentiel de la durabilité.

Il est fondamental de réviser l'analyse, l'organisation et la décision économiques pour prendre en compte le long terme et coupler l'écologique et le social. Dans





une telle perspective, la finitude des ressources naturelles et leur épuisement sont maintenant au principe des contraintes économiques les plus fondamentales.

- ▶ Tous les chemins de la transition carbone nécessitent des efforts importants de R&D, d'innovation et de déploiements technologiques, et des acquisitions rapides de connaissances et de savoir-faire nouveaux par les salariés, autorisant des transferts de technologie programmés dans le cadre d'accords coopératifs.
- ▶ Dans ce domaine, il est nécessaire de renforcer la coopération entre les universités ou laboratoires de recherche et les entreprises, mais aussi entre les entreprises et leurs sous-traitants, voire entre des organismes qui se font parfois concurrence et de créer de nouveaux partenariats avec les communautés locales : ces partenariats jouent un rôle clé pour permettre à un secteur de rebondir et de prospérer. Le développement de produits et de technologies à faible niveau de carbone représente une occasion de dynamiser une forte coopération sectorielle (en matière de R&D et de formation professionnelle) dans une approche de filière qui est devenue distendue sous l'effet la fragmentation et la financiarisation de l'industrie européenne.

## La transition juste, un défi colossal pour toutes les régions du monde

Les syndicats et leurs adhérents sont conscients que les transitions ne sont jamais des processus simples, que la transition vers une économie à faible émission en GES permettant un développement écologiquement responsable dans une approche de justice sociale représente un défi colossal pour toutes les régions du monde.

Lorsque les transitions sont mal traitées, partout ce sont les personnes les plus vulnérables qui paient le prix fort. Les gouvernements doivent s'engager à promouvoir une voie juste pour la transition entre pays et dans chaque pays, car la voie de la justice est aussi celle de l'efficacité.

- ▶ Afin de fournir un cadre stable sur lequel les gouvernements et les entreprises pourront baser leurs stratégies et leurs investissements, le futur

accord de Copenhague doit exprimer un consensus large et durable tant sur la nécessité de mesures ambitieuses de réduction des émissions que sur la volonté de chercher des accords de coopération responsable sur les secteurs où elles exigent des ruptures technologiques décisives. C'est la seule voie qui permette d'associer le droit au développement à la régulation maîtrisée des mutations industrielles et de l'emploi.

- ▶ Nous réaffirmons notre souhait que la négociation aboutisse à un accord international contraignant, ambitieux et exhaustif visant à limiter la hausse globale des températures à 2°C maximum en respectant les scénarios fixés par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, réduisant d'au moins 25 à 40% d'ici 2020 les niveaux de 1990 dans les pays développés, comme stipulé dans la résolution de la CES de 2008. Même si tous les pays ont une responsabilité dans l'atténuation des effets du changement climatique, il est clair que la plus grande responsabilité incombe aux grandes nations industrialisées lorsqu'il s'agit de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre et d'élaborer une politique mondiale en matière de climat.

## Pays développés et pays émergents : partager équitablement les responsabilités communes et différenciées

Nous attirons cependant l'attention sur le fait qu'une dichotomie simpliste entre pays développés et pays en voie de développement n'est pas satisfaisante. Chacune de ces deux catégories est très hétérogène et, dans chaque pays, les inégalités ont eu tendance à se creuser dans les dernières décennies. Surtout, elle ne permet pas de situer les grands pays « émergents » dont la taille confère des caractéristiques voisines des régions dotées d'un marché intérieur important, mais dont les inégalités sociales structurelles continuent à maintenir des traits communs aux pays en voie de développement (exode rural massif, économies informelles, souterraines et ou mafieuses, droits humains fragiles, corruption tolérée voire institutionnalisée...). Ces pays ont aussi une responsabilité importante et des capacités grandissantes dans la promotion de formes de développement durable. En ce qui concerne la dimension sociale, la promotion des normes fondamentales de l'OIT partout dans le monde doit demeurer un objectif partagé pour renforcer le travail décent.





Nous soutenons l'approche de la feuille de route de Bali:

- ▶ d'engagements ou d'actions de réductions appropriées mesurables, rapportables et vérifiables au niveau national, comprenant des objectifs de limitation et de réduction quantifiée des émissions, par toutes les parties des pays développés, tout en assurant une comparabilité des efforts entre eux, prenant en compte les différentes circonstances nationales (en accord avec les scénarios du GIEC, des réductions d'au moins 25%-40% par les pays développés d'ici 2020 en deçà des niveaux de 1990);
- ▶ des actions de réduction appropriées au niveau des pays par les parties des pays en développement, dans le contexte du développement durable, soutenu et rendu possible par la technologie, la finance et la construction de capacités, d'une manière qui soit mesurable, rapportable et vérifiable.

## Se mettre au vert, pister le carbone et éviter les fuites de carbone

Le changement climatique touche directement le secteur de l'énergie. Les transformations de la production d'énergie basée sur les énergies fossiles vers un secteur énergétique basé principalement sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont cruciales pour réaliser les objectifs de réduction des émissions de carbone. Les structures municipales et décentralisées remplaceront partiellement les grandes unités de production centralisées. C'est un défi de taille pour les travailleurs de ce secteur où l'on peut créer des emplois verts. De plus, une transition juste peut réduire les impacts négatifs sur l'emploi.

Le monde des affaires, en particulier les entreprises multinationales doivent également être fortement responsabilisés sur les questions de changement climatique. Cela implique de renforcer la dimension sociale dans l'élaboration de projets de développement propre. Un des défis clé consiste à lutter contre le manque de compétitivité à court terme dû à la mise en place d'un prix carbone au niveau national qui doit tenir compte de la période de transition vers un système mondial d'échange de droits d'émission. La législation en matière de changement climatique doit prévoir des dispositions fortes sur la compétitivité internationale pour éviter les « fuites de carbone », garantissant que les nations sans programme strict dans le domaine des émissions ne

bénéficient pas d'un avantage inéquitable. Comme déjà dit par la CES dans sa résolution de mars 2008<sup>1</sup>, ces dispositions devraient inclure :

- ▶ le dialogue social entre gouvernements, industrie et syndicats au niveau national et européen ;
- ▶ l'investissement dans des technologies et des qualifications pour la production à faible émission de carbone ;
- ▶ Des allocations gratuites de quotas pour les industries à haute intensité d'énergie exposées à la concurrence internationale, pour autant qu'elles soient basées sur les meilleures techniques disponibles et qu'elles soient complémentaires et pas alternatives à un mécanisme de compensation à activer d'ici 2013 si les distorsions de concurrence au niveau mondial ne sont pas réglées. Selon les conclusions de son rapport conjoint avec le PNUE (26 juin 2009), ceci devrait être compatible avec les règles de l'OMC.
- ▶ Cela exige que soit instaurée une véritable traçabilité carbone de ces produits couvrant tous les stades de leur production et de leur transport.

La recherche d'accords sectoriels internationaux constitue la solution majeure, mais la traçabilité carbone constitue une condition technique à leur établissement et une forte incitation à leur mise en œuvre.

- ▶ La capacité de nombreux pays en développement et de certains pays développés comme les pays méditerranéens, par exemple, de s'adapter aux effets du changement climatique peut être accrue par diverses voies. Elle implique pour le moins de partager les connaissances scientifiques permettant aux pays en développement de mesurer et de réduire efficacement leurs émissions. Il est tout aussi important d'essayer de décourager les délocalisations

<sup>1</sup> « La CES tient à réitérer que la directive doit inclure un système de compensation aux frontières pour les industries fortement consommatrices en énergie qui sont exposées à la concurrence internationale (que ce soit une taxe carbone ou l'inclusion des importateurs/exportateurs dans le marché du carbone), avec la possibilité d'activer ce mécanisme à partir de 2013 si les autres pays industrialisés ne réglementent pas les émissions de manière équivalente. L'impact du coût du carbone sur les prix de l'électricité payés par ces industries doit aussi être pris en compte. L'allocation gratuite des quotas à ces industries est soutenue par la CES aux conditions suivantes : a) qu'elle soit basée sur les meilleures technologies disponibles ; b) qu'elle soit complémentaire et non alternative à la compensation aux frontières. En l'absence d'un dispositif d'ajustement aux frontières, les entreprises pourraient en effet revendre les quotas gratuits sur le marché européen du carbone et délocaliser leur production vers des pays où les coûts de production sont moindres. L'allocation gratuite équivaldrait alors à une subvention à ces industries sans contrepartie sur l'activité et l'emploi. » Résolution de la CES (mars 2008)



d'entreprises et d'exiger des entreprises qui délocalisent qu'elles utilisent les meilleures technologies disponibles. Il s'agit de trouver un équilibre entre la nécessité de développer et de disséminer rapidement des technologies vertes à l'échelle mondiale pour des raisons sociales et environnementales, et les objectifs économiques et sociaux de ceux qui financent la R&D. Les politiques de transfert technologique et les règles régissant la propriété intellectuelle devraient prendre en compte ce facteur. Il doit être reconnu que l'émergence de ces technologies dépendra des initiatives globales coordonnées en matière de R&D.

- ▶ L'élaboration à l'échelon mondial de stratégies d'atténuation des émissions de carbone est une nécessité, par exemple pour la capture et le stockage du carbone. Celle-ci s'avère en effet inéluctable dans une phase transitoire, tant en lien avec la production d'électricité qui restera basée partiellement sur le charbon et le gaz, qu'en lien avec les conditions de durabilité et de sécurisation d'approvisionnement en électricité à haute puissance de nombreux secteurs industriels. Le déploiement de la capture et stockage du carbone exigera que l'on satisfasse à certaines conditions : investissements en R&D et programmes de démonstration coordonnés au niveau européen, programmes de formation spécifique des travailleurs et initiatives pour promouvoir la conscience et la confiance du grand public qui passeront par une régulation publique du transport et du stockage du carbone.
- ▶ Les investissements publics et la réorientation des flux financiers vers un développement durable sont essentiels. D'ici 2020, les pays en voie de développement seront vraisemblablement confrontés à des coûts annuels d'environ 100 milliards d'€ pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets du changement climatique. Une bonne part des finances nécessaires devront provenir de sources intérieures et d'un marché international du carbone plus large, mais il faudra sans doute un financement public de 22 à 50 milliards d'€ par an. La création d'un fonds international et d'un fonds européen en vue de faciliter le développement de technologies à faible émission de carbone, ainsi que de technologies basées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays en développement est également une voie à suivre, de même que le développement de politiques d'emploi basées sur la protection sociale, la promotion du travail décent et les services publics. La Commission vient de proposer que les nations industrialisées et économiquement plus avancées apportent ce

financement public en fonction de leurs responsabilités pour les émissions et leur capacité de payer. En ce sens, l'UE a décidé de contribuer à concurrence de 2 – 15 milliards d'€ par an d'ici 2020. La CES soutient cette décision, mais estime que cela ne suffira pas dans le cadre d'un accord ambitieux à atteindre à Copenhague.

## Se doter d'instruments européens ambitieux

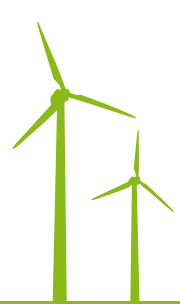
Le rôle du « marché carbone » doit être clairement et solidement encadré. Le risque de le voir investi par le système financier à l'instar des produits alimentaires et des matières premières est avéré. En aucun cas il ne peut être un moyen d'allocation fiable et efficace. Les enjeux sont trop élevés et les imbrications trop complexes pour que la régulation puisse dans ce domaine résulter fondamentalement d'un signal-prix. Dans une perspective d'avenir, l'examen d'une gestion politique, économique et fiscale de l'Union Européenne sur le CO<sub>2</sub> est nécessaire, fondée sur les meilleures technologies et ne s'appuyant pas exclusivement sur le marché et le commerce.

C'est pourquoi la CES estime nécessaire

- ▶ de créer une Agence européenne chargée de la fixation des benchmarks et de la traçabilité carbone généralisée de l'ensemble des produits, agence ouverte aux partenaires sociaux.
- ▶ de mettre en place des règles claires avec les instruments législatifs appropriés pour le marché du carbone afin d'éviter les spéculations sur les cours ainsi que les fluctuations trop erratiques, et de tisser les liens entre le marché européen et les autres marchés régionaux. Ces règles devront être fixées par une directive.

## Développement d'emplois nouveaux et conversion des emplois existants

Si elle soutient ces objectifs ambitieux, la CES est lucide quant à la difficulté que représente la transformation de tels objectifs en réalités politiques. Il est d'autant plus nécessaire dans ce cadre de bien définir ce que recouvrent ou





devraient recouvrir les notions à la base des politiques à développer. La notion d'emploi vert en fait partie. La CES, considérant que la poursuite d'un objectif de croissance verte impliquera que quasi tous les emplois gagneront progressivement l'appellation d'emplois verts, rappelle que cette appellation renvoie pour le moment trop souvent à des jobs précaires, de basse intensité et de qualification, et d'attractivité faible.

De nombreux secteurs industriels constituent des fondements essentiels de la transition. Ils doivent être préservés pour aller vers une économie faible en carbone mettant sur le marché de nouveaux produits innovants, plus efficaces énergétiquement et à faible émission de carbone. Il est illusoire, inutile ou même contre-productif d'établir des distinctions, ou pire, des oppositions entre l'économie dite « verte » et l'économie traditionnelle, car des liens capitaux, de nature à la fois économique et industrielle, les relient indéfectiblement. Les nouveaux secteurs économiques « verts » dans le domaine des énergies renouvelables ne pourraient pas exister sans la participation ou les produits des secteurs industriels traditionnels ou encore les filières de dépollution, de déconstruction et de recyclage. La technologie solaire serait inconcevable sans l'industrie chimique, tout comme l'énergie éolienne le serait sans l'acier.

Le concept de transition juste signifie que les coûts et les avantages des décisions prises dans l'intérêt public – y compris des décisions nécessaires pour protéger le climat de la planète – doivent faire l'objet d'une répartition équitable. Une transition juste vers une économie faible en carbone est possible, et peut faire de l'action climatique un moteur de la croissance économique durable et du progrès social.

Davantage que les processus de création et de destructions d'emplois, la transition vers une économie à faible taux de carbone contribuera surtout à la transformation d'emplois existants. C'est la raison pour laquelle la route vers une économie mondiale durable et la transition vers des emplois industriels plus respectueux de l'environnement sont étroitement liées à une politique sociale et de l'emploi efficace conduisant, dans tous les secteurs, à l'acquisition de nouvelles qualifications et compétences et à leur reconnaissance et validation pour les travailleuses et travailleurs, axées sur la production et la consommation durables. L'éducation et la formation doivent prendre en considération, de manière croissante, des aspects environnementaux tels que la promotion de l'efficacité énergétique par des initiatives de « verdissement du lieu de travail »

qui stimulent un changement de comportement au travail, et l'utilisation des nouvelles technologies, dans le cadre des programmes d'enseignement et de formation professionnels existants. Ceci exige des investissements importants dans les systèmes éducatifs et de formation, y compris des programmes de formation syndicale, ainsi que dans les domaines de la recherche développement, et de l'innovation.

Une certaine résistance aux mesures nécessaires pour protéger le climat au sein du mouvement syndical est due en grande partie à la crainte de pertes d'emplois dans certains secteurs ou certaines régions. Les travailleurs n'ont pas à devoir choisir entre leurs emplois et la protection de l'environnement. C'est pourquoi la CES s'oppose fermement à ce que les entreprises puissent exercer une telle pression. Toutefois, les données disponibles montrent que la lutte contre le changement climatique a potentiellement un effet net positif sur l'emploi. La CES estime que cette lutte contre le changement climatique doit être saisie comme fournissant des opportunités pour le développement d'emplois nouveaux comme de la transformation d'emplois anciens.

- ▶ La transition juste peut être une réelle opportunité mais il faut explorer les conditions permettant de passer à la mobilité protégée pour les travailleurs dans le cadre d'un dialogue social approfondi associant les dimensions sectorielles et territoriales
- ▶ Il s'agit de créer des emplois durables et des emplois de qualité dans le cadre de la nouvelle économie. Une transition juste garantira par exemple la création de passerelles destinées à aider les travailleurs des secteurs en contraction à trouver des emplois dans les secteurs en expansion, tout en protégeant leurs salaires, leurs conditions de travail et leurs organisations syndicales.
- ▶ Tout lieu de travail peut être « vert ». Il y a de plus en plus d'indices que les syndicats agissent pour s'attaquer au problème du changement climatique. Les syndicats ont prouvé qu'ils pouvaient induire le changement progressivement dans le domaine des conditions de travail, de la sécurité et de l'égalité. Leur efficacité serait grandement renforcée par une disposition prévoyant des droits plus fondamentaux. C'est pourquoi nous demandons des droits nouveaux et plus étendus en matière de protection de la santé et de l'environnement sur le lieu de travail et la mise à disposition de formations et de qualifications pertinentes.
- ▶ Priorité devrait être donnée à l'efficacité énergétique, comme stipulé dans la résolution de la CES de mars 2008 et plus récemment dans le Manifeste de



la Spring Alliance. Les objectifs de réduction des émissions seront difficiles à atteindre pour un coût raisonnable, si la consommation en énergie continue d'augmenter. C'est pourquoi la CES regrette l'absence d'objectifs d'économie d'énergie contraignants dans le paquet législatif. Vu les résultats insuffisants du Plan d'action pour l'efficacité énergétique de 2006, les autorités européennes et la Commission devraient fixer un objectif contraignant pour l'efficacité énergétique d'ici 2020, ventilé en objectifs nationaux, et promouvoir des politiques ambitieuses dans les secteurs des transports et de la construction par un Plan européen de rénovation et de restauration et une directive sur la mobilité durable.

- Les pouvoirs publics doivent donner l'exemple dans leurs administrations et les services publics.

## Tous les pays de l'Union ont besoin d'une politique industrielle européenne

La stratégie de Lisbonne n'a pas été capable d'atteindre ses objectifs. Dès lors, il est nécessaire de redoubler d'efforts pour que l'Europe ne soit pas à la traîne dans le développement de nouvelles industries et technologies et dans leur transformation.

Certains grands enjeux industriels revêtent un caractère stratégique, soit pour des raisons d'indépendance (défense, énergie, aérospatiale) soit par leur effet d'entraînement sur la croissance soutenable de demain (Nouvelles Technologies de l'Information et Communication, biotechnologies, nanotechnologies, transport durable et nos industries intensives en énergie). Ces secteurs stratégiques d'intérêt européen doivent faire l'objet d'interventions communes (recherche, infrastructures) et d'une adaptation du cadre européen (réglementation, normalisation, concurrence...) à leurs caractéristiques : contribuer à l'amélioration de l'environnement des entreprises, assurer une plus grande coordination des politiques économiques, réévaluer et réorienter les politiques de la concurrence et du marché intérieur qui ont absorbé toute l'énergie de la construction européenne.

La nécessité d'une nouvelle politique industrielle se fait aujourd'hui sentir dans tous les pays de l'Union : dans les pays en rattrapage qui ont besoin d'investisse-

ments importants pour se moderniser, dans les pays industriels performants et exportateurs mais durement frappés par la crise dans des secteurs à forte turbulence, dans les Etats du « laissez faire » industriel qui avaient préféré miser sur des secteurs aujourd'hui durablement entachés par la suspicion et la défiance ; dans les Etats industriels confrontés de longue date à la nécessité d'engager la montée en gamme de leur appareil productif et de la gestion territoriale de sa plasticité. Dans ce cadre, les Etats doivent être en mesure d'amorcer la pompe en matière d'investissements publics pour favoriser l'émergence de nouveaux marchés, de nouveaux emplois et investissements dans nos industries énergétiques et dans nos industries intensives en énergie, afin d'assurer leur avenir à long terme.

Le changement climatique et la crise économique rendent plus urgente que jamais la transition vers une économie moins « carbonée » et plus économe en énergie. Dans le même temps, l'impact de la récession fragilise considérablement des secteurs essentiels au bon fonctionnement de l'économie européenne. Le secteur automobile qui représente 1/3 de l'emploi industriel, est emblématique de cette conjonction. La récession le confronte à de graves difficultés de court terme mais aussi à de douloureuses restructurations.

Dans ce cas, et dans d'autres similaires, il ne s'agit pas de soutenir artificiellement des « canards boiteux » mais de permettre à tout un secteur, qui est resté globalement performant comparé à ses concurrents mondiaux, de traverser la crise en intégrant technologiquement et stratégiquement toutes les dimensions de la transition vers l'économie durable à faible niveau de carbone en Europe.

- Un plan d'aide négocié avec les syndicats, conditionné au respect de critères et contrôlé quant à l'utilisation des fonds dégagés, est essentiel pour le court et le moyen terme. Tant pour ne pas créer de distorsions au sein du marché intérieur que pour garantir leur efficacité, ces aides gagneraient à être accordées dans un cadre européen. Le plan d'aide devrait être conditionné à la réalisation par les entreprises concernées d'une partie donnée de sa production à un faible niveau de carbone, et socialement soutenable.
- L'Union Européenne doit faire preuve de leadership et doit se doter des instruments nécessaires à l'organisation de la R&D, de l'innovation et des investissements, de l'éducation et de la formation, et ce tant au niveau sectoriel que territorial. Dans de nombreux cas, ce sont les petites et moyennes





entreprises au sein des filières qui portent le plus lourd fardeau pour la R&D et l'innovation (plus de 70% des dépenses de R&D dans le secteur automobile).

- ▶ Des normes contraignantes et des partenariats public/privé devraient être davantage utilisés pour la recherche, développement et démonstration, de même que des critères sociaux et environnementaux pour faciliter l'accès au marché par les nouvelles technologies, ainsi que pour les aides d'Etat.
- ▶ Des programmes de formation européens sur les technologies bas carbone doivent rapidement voir le jour pour qualifier des ouvriers et des employés, des techniciens, des ingénieurs. Un véritable programme Erasmus devrait être engagé en ce sens.

## Progresser vers un réel agenda d'anticipation au sein du dialogue social

Le dialogue social doit franchir un seuil de qualité, s'imposer comme un instrument conséquent et décisif permettant de placer les intérêts de tous les acteurs concernés dans un équilibre constructif et créatif. Les procédures et processus d'information/consultation/négociation tant au niveau de l'entreprise que du secteur doivent être les plus riches possibles et interagir, pour déboucher sur des dispositifs d'anticipation, de régulation maîtrisée des mutations industrielles et de tous les éléments de politique industrielle, ainsi que de vérification de l'application des politiques concertées.

Les mouvements d'emplois se produiront dans tous les secteurs mais la transition sociale devra être anticipée et organisée essentiellement au sein des secteurs, ce qui la rend à priori plus facilement praticable.

L'anticipation permet d'éviter les deux impasses que sont la résistance au changement sans perspective et l'adaptation passive à l'inéluctable. Elle doit s'envisager comme l'émergence, dans chaque secteur comme à chaque niveau territorial, d'acteurs collectifs bien informés et structurés pour agir à partir d'une faculté de vigilance et d'une capacité de construction et d'évaluation de scénarios alternatifs.

La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) se limite trop souvent à l'organisation un peu avant qu'il ne soit trop tard de restructurations aussi discutables qu'elles sont peu discutées. C'est particulièrement le cas

aujourd'hui où certains groupes invoquent la crise pour opérer des restructurations douteuses.

La CES n'est pas naïve. Les obstacles que l'on risque de rencontrer dans les domaines plus particulièrement induits par les conséquences des dérèglements climatiques ne sont pas (et ne seront pas) différents de ceux rencontrés actuellement dans le cadre des mutations de tous ordres et des restructurations qu'elles génèrent en permanence.

Quelle que soit la prise de conscience de la crise écologique par les employeurs, la tendance à la fuite en avant par refus de nommer les risques restera prégnante, et le secret continuera à être invoqué pour réduire la visibilité, s'opposer à la transparence. De même la préférence pour une conception non-participative de la gouvernance de l'entreprise est encouragée par la crainte des coûts et des risques systémiques d'une annonce anticipée. Par ailleurs, l'investissement dans des politiques actives de réduction des risques climatiques ou d'atténuation de ses conséquences restera limité ou sensible à la conjoncture lorsqu'il sera justifié par la seule profitabilité.

S'appuyant sur le fait que l'Union Européenne est née d'un Traité de transition (le Traité CECA), la CES insiste sur la nécessité et la faisabilité de la mise en place des procédures et instruments devant permettre une transition socialement juste et négociée vers une économie bas carbone.

- ▶ Des études nationales, régionales et sectorielles sur les politiques liées au changement climatique et leur impact sur l'emploi et les marchés du travail doivent être systématiquement réalisées, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, et être basées sur des critères largement acceptés pour la détermination de la vulnérabilité des travailleurs, des pays et des régions.
- ▶ La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit être réorientée délibérément au service de l'anticipation de ces changements.
- ▶ Un volet GPEC doit être intégré au plan stratégique européen pour les technologies énergétiques. Ce plan doit également organiser une consultation syndicale sur la dimension social/emploi et doit être plus ambitieux financièrement.
- ▶ Un instrument permettant d'assurer l'anticipation des transitions socio-économiques, coordonnant notamment les instruments existants tels que les conseils sectoriels, renforçant le dialogue entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics doit être mis sur pied d'urgence. Il aura pour objectifs :





- de répertorier les situations à risques dans l'ensemble des secteurs industriels
- de qualifier ces situations à risques d'un point de vue économique et social
- de suggérer des méthodes de transitions professionnelles et territoriales dans le cadre d'un dialogue social développé
- de répondre aux alertes socio économiques en provenance des partenaires sociaux

Il sera composé des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, sera destinataire des études d'impacts développement durable et pourra participer à la définition du cahier des charges, au suivi et à la mise en œuvre à chaque phase d'élaboration de ces instruments de décisions communautaires.

Dans ce cadre, l'Union Européenne doit s'atteler aux défis des restructurations industrielles auxquels sont confrontés les nouveaux Etats membres.

- ▶ Les plateformes technologiques européennes intégrant les technologies bas carbone produit → process devront faire participer les organisations syndicales dans leur système de gouvernance et aussi prendre en compte dans les travaux de leur task force les évaluations et propositions du comité d'anticipation prédéfini.
- ▶ Une analyse systématique devrait être menée sur la façon dont les politiques européennes existantes et les instruments de soutien à la bonne transition pourront être mobilisés (en ce compris les Fonds structurels), sur l'écart existant entre les besoins et les ressources disponibles et les institutions, et sur la valeur ajoutée d'instruments et institutions européens supplémentaires.

## Organiser, Instruire, Agir

La CES demande que les travailleurs et leurs représentants soient considérés comme des acteurs incontournables avec lesquels l'Union Européenne se doit de dialoguer et de négocier la transition vers une économie bas carbone porteuse d'emplois durables et de progrès social. La CES demande donc, en résumé :

- ▶ un accord international ambitieux, contraignant et exhaustif visant à limiter la hausse globale des températures à 2°C maximum en respectant les scénarios

fixés par le GIEC, réduisant d'au moins 25 à 40% d'ici 2020 les niveaux de 1990 dans les pays industrialisés.

- ▶ Une contribution européenne accrue pour financer la réduction mondiale du changement climatique.
- ▶ Améliorer la gouvernance européenne, conforter l'ambition de la relance européenne, notamment via la mise en œuvre de politiques communautaires renforcées en matière industrielle et de recherche
- ▶ La législation en matière de changement climatique doit prévoir des dispositions fortes sur la compétitivité internationale garantissant que les nations sans programme strict dans le domaine des émissions ne bénéficient pas d'un avantage inéquitable :

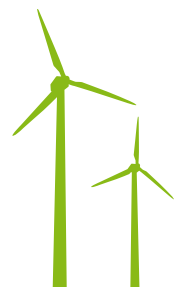
- Des allocations gratuites de quotas aux industries à haute intensité d'énergie exposées à la concurrence internationale, pour autant qu'elles soient basées sur les meilleures technologies disponibles et qu'elles soient complémentaires et non une alternative à un mécanisme de compensation aux frontières à activer à partir de 2013, si les distorsions de concurrence au niveau mondial ne sont pas réglées.

- l'introduction d'une véritable traçabilité carbone de ces produits couvrant tous les stades de leur production et de leur transport. La recherche d'accords sectoriels internationaux est la principale solution, mais la traçabilité du carbone constitue une condition technique à leur mise en place et représente un incitant puissant à leur mise en œuvre ;

- la création d'une Agence européenne chargée de la fixation des benchmarks et de la traçabilité carbone généralisée de l'ensemble des produits, agence ouverte aux partenaires sociaux ;

- mettre en place des règles claires avec des instruments législatifs appropriés pour le marché du carbone afin d'éviter les spéculations sur les cours ainsi que les fluctuations trop erratiques, et de tisser les liens entre le marché européen et les autres marchés régionaux ; ces règles devront être fixées par une directive.

- de favoriser des initiatives globales coordonnées en matière de R&D, de partager les connaissances scientifiques, de développer et de disséminer les technologies vertes à l'échelle mondiale en s'aidant de politiques de transferts technologiques et de règles régissant la propriété intellectuelle équilibrées, prenant en compte à la fois ces besoins et les objectifs sociaux et économiques de ceux qui financent la R&D consacrée aux technologies vertes.







- ▶ une politique industrielle européenne à bas carbone basée sur une dynamique de coordination industrielle communautaire permettant de transcender les divisions intra-européennes et les effets pervers des exigences de rentabilité de court terme des investissements industriels.

### Une transition juste et des emplois de qualité

- ▶ Une stratégie européenne bas carbone de transition doit être basée sur des principes de juste transition : dialogue entre gouvernement, industrie et syndicats, et autres intérêts sur le changement économique et industriel ; des emplois verts et décents ; des investissements dans les technologies à bas carbone; de nouvelles qualifications « vertes ».
  - Des études nationales, régionales et sectorielles sur les politiques liées au changement climatique et leur impact sur l'emploi et les marchés du travail doivent être systématiquement réalisées, en concertation avec les interlocuteurs sociaux.
  - Au niveau européen, la création d'un instrument (coordonnant notamment les instruments existants tels que les conseils sectoriels) permettant d'assurer l'anticipation des transitions socio économiques et renforçant le dialogue entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics. Dans ce cadre, l'Union Européenne doit s'atteler aux défis des restructurations industrielles auxquels sont confrontés les nouveaux Etats membres.
  - Cet instrument d'anticipation sera destinataire des études d'impacts développement durable et pourra participer à la définition du cahier des charges, au suivi et à la mise en œuvre à chaque phase d'élaboration de ces instruments de décisions communautaires.
  - Les plateformes technologiques européennes intégrant les technologies produit-process bas carbone devront faire participer les organisations syndicales dans leur système de gouvernance et aussi prendre en compte dans les travaux de leur task force, les évaluations et propositions du comité d'anticipation prédéfini.
  - La création d'un fonds international et d'un Fonds européen en vue de faciliter le développement de technologies à faible émission de carbone, ainsi que de technologies basées sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans les pays en voie de développement, ainsi que le développement de politiques de l'emploi basées sur la protection sociale, la promotion du travail décent et les services publics.

- ▶ Une croissance verte contribuant au maintien et à la création d'emplois de qualité et au progrès social, au travers de toute l'économie.
  - Il est nécessaire et urgent d'intégrer une dimension sociale beaucoup plus forte dans les politiques européennes contribuant au développement de stratégies industrielles bas carbone par le biais d'une stratégie Européenne de *l'emploi* moderne et guidée par la demande, garantissant la création d'emplois et une mobilité protégée, et non par une stratégie basée uniquement sur la dérégulation du marché du travail. La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences doit être réorientée délibérément au service de l'anticipation des changements.
  - Une transition juste garantissant par exemple la création de passerelles destinées à aider les travailleurs des secteurs en contraction à trouver des emplois dans les secteurs en expansion, tout en protégeant leurs salaires, leurs conditions de travail et leurs organisations syndicales.
  - Tout lieu de travail peut être « vert ». Il y a de plus en plus d'indices que les syndicats agissent pour s'attaquer au problème du changement climatique. C'est pourquoi nous demandons des droits nouveaux et plus étendus en matière de protection de la santé et de l'environnement sur les lieux de travail et de mise à disposition de formations et de qualifications pertinentes.

*Résolution adoptée par le Comité Exécutif, 20-21 octobre 2009.*





# 4. Politiques climatiques : Etat des lieux après le Sommet de Copenhague

La Conférence climatique de Copenhague n'a donné lieu qu'à un accord politique non contraignant, sans valeur légale et n'engageant pas les Etats à réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Cependant, les négociations vont continuer en 2010.

Dans ce contexte, la CSI et la CES vont continuer à faire valoir leurs points de vue et leurs revendications, notamment concernant la transition juste intégrée dans les textes en négociation. La participation des syndicats, et les activités de la CSI et de la CES – telles que celles du « World of Work Pavillon » organisé avec grand succès pendant la conférence de Copenhague – demeureront une base de travail pour 2010. Il nous faudra cependant tenir compte des conclusions du Sommet de Copenhague et des difficultés auxquelles devra faire face l'ONU qui en sort affaiblie, et dégager nos priorités.

Le changement climatique et ses impacts, à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, représentent des défis tant au niveau politique que pour le mouvement syndical aux plus hauts niveaux.

La CES continuera dès lors à contribuer aux pressions visant à ce qu'un Traité équitable, contraignant et rencontrant véritablement dans le monde entier les défis du changement climatique soit adopté en décembre 2010 au Mexique.

## Analyse de l'accord de Copenhague

### Les avancées de l'accord

- ▶ Une avancée de l'accord réside dans **l'association des deux principaux émetteurs** de gaz à effet de serre (Etats-Unis et Chine) **et des grands pays émergents** (Afrique du Sud, Brésil, Inde) à la lutte contre le changement climatique, de sorte que l'accord devrait couvrir plus de 90% des émissions mondiales.
- ▶ L'accord reconnaît la **nécessité de limiter la hausse de la t° mondiale moyenne à maximum 2°C**.
- ▶ Engagement des pays industrialisés à chiffrer d'ici fin janvier 2010 leurs efforts d'atténuation pour 2020
- ▶ Un **financement accru**, nouveau et additionnel est prévu, ainsi qu'un accès amélioré pour les pays en développement pour soutenir des actions renforcées en matière de réduction d'émissions, dont un financement **substantiel pour réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts** (REDD-plus), pour l'adaptation, le capacity-building, le développement et les transferts technologiques.
- ▶ « **Fast start** » : Engagement collectif des pays développés de dégager des moyens nouveaux et additionnels, en incluant les forêts et les investissements au travers des institutions internationales, approchant 30 milliards \$ pour la période 2010-2012 (10 milliards \$ par an). Il y aura une allocation équilibrée de ces moyens entre l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions. Les moyens dégagés pour l'adaptation iront en priorité aux pays en développement les plus vulnérables, tels que les pays les moins développés, les petits Etats insulaires en développement et l'Afrique (qui recevait relativement peu d'aide jusqu'ici).





Dans ce cadre,

- l'Union Européenne a décidé en décembre 2009 de contribuer à hauteur de 10,3 milliards \$ d'ici à 2012 à ces besoins de financement de court terme (2,4 milliards € par an, dont 1,26 milliards € financés par la France et 1,65 milliards € par la Grande Bretagne) et
  - le Japon a décidé en décembre 2009 de contribuer à hauteur de 19,3 milliards \$ dont 15 milliards \$ de moyens publics d'ici à 2012.
  - les Etats-Unis leur ont emboîté le pas avec cet accord.
- ▶ **Financement à moyen terme** : Engagement des pays développés à rencontrer l'objectif de mobiliser ensemble 100 milliards \$ par an à partir de 2020 pour rencontrer les besoins des pays en développement, sous réserve d'actions d'atténuation substantielles et transparentes des pays en développement. Ces moyens viendront de sources variées, privées et publiques, bilatérales et multilatérales, incluant des sources alternatives de financement (à préciser). De nouveaux financements multilatéraux seront fournis pour l'adaptation, au travers d'arrangements (à préciser) via des fonds efficaces et effectifs, avec une structure de gouvernance assurant une représentation égale des pays développés et des pays en développement.
  - ▶ Décision de créer un « **Fonds vert pour le climat** » (basé sur la proposition mexicaine) comme entité opérationnelle du mécanisme financier de la Convention. Ce fonds aura pour objectif de soutenir des projets, programmes, mesures et autres activités dans les pays en développement en matière de réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts, d'adaptation, de capacity building, de développement et de transferts technologiques. Il sera alimenté par une partie significative des nouveaux financements multilatéraux décrits au point précédent.
  - ▶ Les pays émergents et les pays en développement ont accepté une obligation de publication biannuelle de leurs inventaires d'émissions de gaz à effet de serre et de leurs politiques d'atténuation qui seront mesurées, répertoriées et vérifiées (la Chine a toutefois obtenu que ce contrôle soit réalisé par des instances domestiques)
  - ▶ Les efforts de transition énergétique (qui comprennent les efforts de transition des pays membres de l'OPEP) faisant l'objet de soutiens financiers ou techniques provenant de pays tiers seront répertoriés dans un registre mondial et feront l'objet de contrôles internationaux.
  - ▶ Un mécanisme technologique international est prévu (les Etats-Unis ont proposé de créer un réseau international d'experts ; la Chine et le G 77 ont

proposé la mise en place d'un instrument multilatéral visant à accélérer le développement et le transfert technologique vers les pays en développement).

### Les points négatifs de l'accord

- ▶ Les engagements pris sont non contraignants et n'ont pas de valeur légale.
- ▶ Beaucoup de modalités restent à préciser (l'accord tient en 3 pages).
  - Il n'y a pas de référence au Protocole de Kyoto et donc pas de confirmation de la poursuite des engagements pris jusqu'en 2012 ni d'engagements à conserver plus largement ses acquis.
- ▶ Aucune date n'est fixée pour un pic des émissions à l'échelle globale.
- ▶ L'accord n'engage pas les pays à diviser leurs émissions par deux d'ici 2050.
- ▶ L'accord ne prévoit pas de mécanisme d'observance international comparable à celui du protocole de Kyoto.
- ▶ Forêts : Les objectifs chiffrés, les modalités et les montants à allouer à la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts ne sont pas précisés (alors que la cible de 50% de réduction du taux de déforestation à l'horizon 2020 était négociée). Les Etats-Unis, le Royaume Uni, la France, le Japon, l'Australie et la Norvège ont toutefois promis d'alimenter la phase de lancement à hauteur de 3,5 milliards de \$ (inclus dans le paquet de 30 milliards \$) d'ici à 2012
- ▶ La réduction des émissions des transports maritimes et aériens internationaux n'est pas abordée
- ▶ La question de la répartition des fonds pour les actions d'adaptation des pays en développement les plus vulnérables, ainsi que celle des réfugiés climatiques restent entières.
- ▶ Par contre, une concession a été faite aux pays membres de l'OPEP qui réclamaient des compensations financières à leur baisse de revenus induite par la transition énergétique mondiale (ils ont obtenu que ces impacts soient reconnus, ainsi que la nécessité d'établir un programme d'adaptation incluant un soutien financier international),
- ▶ **Alors que pendant les négociations, le mouvement syndical international avait obtenu l'adhésion de tous les Etats et donc un consensus international pour que soit intégrée la nécessité d'assurer une transition juste dans l'accord, le texte final ne mentionne rien à ce sujet.**





- Alors qu'une grande partie des négociations ont porté sur la vision commune générale à adopter, rien n'a pu être convenu à ce sujet dans l'accord.

### Principales conclusions

Même si quelques engagements (non contraignants) ont été convenus, le résultat des négociations de Copenhague sur le climat se traduit par un échec tant écologique que social mais c'est avant tout la faillite institutionnelle du système de négociations internationales qui transparait.

Quelques semaines après l'échec des négociations de l'OMC, c'est la crise des institutions onusiennes alors que celles-ci ont été à l'initiative du protocole de Kyoto.

Si lors de la crise financière, des sommes colossales ont pu être mobilisées pour sauver les banques et pour garantir les avoirs financiers, la crise climatique n'a pas du tout eu le droit au même traitement. A Copenhague, chacun était dans le moins-faisant et les intérêts économiques des Etats souverains ont empêché des décisions conformes à une approche visant l'intérêt général.

D'autre part, l'Union européenne sort affaiblie de ces négociations, le texte final ayant été négocié par les Etats-Unis, la Chine, l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud.

### Tentatives d'explications

- **la confirmation du poids des discussions sino-américaines** : le Président Obama avait déjà indiqué en juillet 2009 que les relations entre la Chine et les Etats-Unis dessineraient le 21<sup>ème</sup> siècle. A Copenhague, il a agi dans la continuité de cette déclaration. Le dialogue s'est toutefois crispé, en partie à cause de dossiers extérieurs au climat (la Chine a notamment annoncé mi décembre l'achèvement d'un tunnel de 5000 km destiné à abriter son arsenal militaire, ...). Dans le domaine des politiques climatiques, les blocages ont résulté essentiellement
  - de l'exigence de la Chine d'un objectif de réduction d'émissions plus ambitieux de la part des Etats-Unis (qui ne se sont engagés qu'à réduire leurs émissions que de 4% à l'horizon 2020 par rapport à 1990 alors que le G 77 a demandé une réduction de 25 à 40% par les pays développés compte tenu de leur responsabilité historique) alors que ceux-ci ne pouvaient pas encore s'engager plus avant (dans l'attente d'une nouvelle législation)
  - de l'exigence des Etats-Unis de pouvoir vérifier le respect des engagements

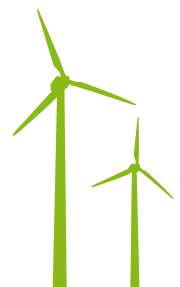
pris par la Chine alors que celle-ci ne dispose pas encore d'une méthodologie satisfaisante et uniforme au sein de ses structures et a refusé un contrôle international

- de l'annonce par les Etats-Unis de leur refus de soutenir financièrement la Chine dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Ceci remettait en question le futur des mécanismes de développement propre dont la Chine bénéficie actuellement, ainsi que les déclarations d'H.Clinton qui avait annoncé que les Etats-Unis contribueraient au financement de 100 milliards \$ par an en 2020 pour les pays en développement. Suite aux déclarations d'H.Clinton, la Chine s'était d'ailleurs dite prête à accepter un objectif de réduction des émissions (alors que les pays émergents refusaient jusque là de s'engager sur un objectif chiffré à l'horizon 2050 qui pourrait compromettre leur développement, tant que les pays industrialisés n'adoptaient pas des objectifs contraignants satisfaisants à l'horizon 2020 vu leur responsabilité historique) ainsi qu'un dialogue sur les questions de vérification.

Ces blocages n'ont pas empêché le Président Obama de conclure que l'accord avait permis de renouveler le leadership américain dans la négociation climatique (important pour lui en vue de l'adoption d'une nouvelle législation américaine et dans l'espoir d'obtenir ainsi une large adhésion à ses propositions) et marquait le début d'une nouvelle ère de coopération internationale<sup>1</sup>.

- **La gouvernance mondiale n'est pas adaptée à la réalité.** Elle avait fait naître l'espoir qu'un contrat mondial était possible entre toutes les nations, du moins pour ce qui concerne les « biens publics mondiaux » qui incluent la Terre elle-même et son climat. Or, ont prédominé
  - le souci de souveraineté des Etats (la Chine par exemple a refusé de signer un traité contenant des obligations internationales)
  - la diversité (voire l'incompatibilité) des approches, notamment quant au modèle de société et de croissance à développer sous la contrainte climatique globale
  - les enjeux économiques et industriels, dont l'enjeu du leadership en matière de développement des technologies vertes
  - l'affirmation et l'évolution des rapports de force politiques et alliances, avec une montée en puissance des grandes économies émergentes et d'un monde multipolaire de plus en plus complexe

<sup>1</sup> Source : la note de veille n° 162 du Centre d'analyse stratégique, "Analyse ou la nouvelle donne climatique internationale" janvier 2010, pp 4-5





- le manque de confiance réciproque
  - la difficulté d'avancer avec des règles d'unanimité ...
- **La gouvernance européenne est trop faible** : L'Union européenne a été d'une certaine manière marginalisée, potentiellement pour les raisons suivantes :
- Difficulté à construire une conscience, un projet européen (voir notamment les divergences de vue sur la taxe carbone). L'Europe n'a pas véritablement de projet commun de développement industriel et sociétal bas carbone. En fait, elle n'a pas de véritable stratégie de croissance verte.
  - Divergences de priorités et de préoccupations entre les nouveaux Etats membres et les anciens.
  - Volonté de certains Etats membres de se profiler en « solo », au détriment de l'image d'une Europe forte et unie (France, Allemagne, ...)
  - L'Europe s'est retrouvée isolée par rapport au protocole de Kyoto dont les autres signataires ne voulaient plus
  - L'Europe a annoncé des engagements financiers de court terme mais a attendu trop longtemps avant de se profiler pour le moyen terme (2020)
  - ...
- le fait que les Etats-Unis et les pays émergents n'avaient pas pris d'engagements contraignants dans le cadre du protocole de Kyoto explique qu'ils ne s'y réfèrent pas.
- l'initiative de la Présidence danoise de la Conférence de négocier et de publier un projet d'accord mis au point seulement avec les pays développés a crispé les négociations.
- les pays en développement ont été très revendicatifs et durs dans les négociations.

## Positions de la CES : Adopter une stratégie de développement et pas seulement une stratégie de négociation

- Il ne suffit pas d'avoir de bonnes intentions. **Nous avons besoin de nouveaux instruments de régulation pour progresser**, en tirant aussi les leçons de la crise financière et des conséquences désastreuses de la «soft law». Il s'agit

de mettre en place des objectifs contraignants, permettant effectivement de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter le réchauffement climatique à maximum 2°C.

- L'Union Européenne doit dès lors **réaffirmer le besoin d'un accord négocié ambitieux et juridiquement contraignant**. A cette fin, elle doit pousser entre autres les Etats-Unis et la Chine à des engagements ambitieux de réduction d'émissions et de financement du changement climatique, que ce soit au sein des négociations de l'ONU (à Bonn, au Mexique, ...) ou en dehors (G20, ...), en montrant le bon exemple.
- L'Europe se doit de **mettre en œuvre une stratégie de développement et pas seulement une stratégie de négociation**.
- Elle doit convaincre les Etats, y compris les pays en développement et les pays émergents, de l'importance de la transparence sociale et environnementale, de l'importance des instruments de contrôle, de la régulation, des standards et des sanctions pour échapper au moins disant social et environnemental et pour, au contraire, entrer dans un cercle vertueux.
- Elle doit dès lors
- Contribuer à définir d'urgence au niveau international un système financier économique, environnemental et social pour permettre un nouveau développement, en particulier pour les pays les plus pauvres.
  - Faire en sorte que ce système soit transparent et guidé par une bonne gouvernance, dans l'intérêt de tous, et qu'il mène à la création de nouveaux instruments financiers tels que la taxation des transactions financières.
  - **Prendre des initiatives lors des négociations de 2010 et jouer pleinement son rôle**, en vue d'engagements sérieux sur des objectifs ambitieux et chiffrés. Sa position actuelle de ne pas augmenter la part de ses engagements d'émissions à 30% avant que d'autres pays n'aient montré leur volonté de donner suite à l'accord de Copenhague devra ainsi pouvoir être rapidement revue en fonction de l'évolution du contexte.
  - Contribuer à ce que 30 milliards \$ du « fast start » soient distribués le plus vite possible en 2010 entre les pays les moins développés (tout en considérant les critères de transparence, de participation et de transition juste).
  - Accroître sa contribution pour financer la réduction mondiale du changement climatique et en conjuguant lutte contre le changement climatique et lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales. Ainsi, **les fonds à dégager à partir de 2020, aux alentours de 100 milliards \$ par an, devraient être accrus, et l'Union Européenne devrait fournir un tiers**





**de l'aide globale (suivant la dernière résolution du Parlement Européen) en mettant en place des mécanismes appropriés devant assurer ce financement (via notamment l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, ...).**

- **Soutenir les demandes de la CSI et de la CES et obtenir que l'accord final comprenne l'objectif de garantir une transition juste et des emplois décents.**
- Contribuer à ce que les syndicats (et la société civile en général) continuent à participer aux négociations de l'UNFCCC, avec des procédures claires et des mécanismes transparents

Ne pas aller dans cette direction, c'est risquer d'aggraver les conflits liés à la gestion des ressources, dus à leur rareté dans certaines régions du monde, ainsi qu'à une augmentation des flux migratoires qui s'avèrera souvent catastrophique pour les populations concernées.

- ▶ **Pour sa propre croissance, sous peine de s'affaiblir au niveau mondial, l'Union Européenne doit développer une stratégie interne en améliorant la gouvernance européenne, en confortant l'ambition de la relance européenne notamment via la mise en œuvre de politiques communautaires renforcées en matière industrielle et de recherche, et en adoptant une législation appropriée en matière de changement climatique.**

Il sera essentiel de **développer une politique industrielle européenne à bas carbone basée sur une dynamique de coordination industrielle communautaire** permettant de transcender les divisions intra-européennes et les effets pervers des exigences de rentabilité de court terme des investissements industriels, et en s'attendant aux défis des restructurations industrielles auxquels sont confrontés les nouveaux Etats membres.

Cette stratégie européenne bas carbone doit être basée sur des principes de transition juste : dialogue entre gouvernement, industrie et syndicats, et autres intérêts sur le changement économique et industriel et son anticipation; des emplois verts et décents ; des investissements dans les technologies à bas carbone; de nouvelles qualifications « vertes »

L'Union Européenne doit s'engager sur la voie d'une croissance verte concertée contribuant au maintien et à la création d'emplois de qualité et au progrès social, au travers de toute l'économie.

Bref, pour l'Union Européenne, Copenhague est un signal d'alarme fort pour **exiger des Etats membres une prise de responsabilité forte et la mise en place de véritables politiques européennes, sous peine à terme de ne pas être entendus au niveau mondial et de concourir à un affaiblissement historique de l'Europe.**

## Programme de travail de la CES

La CES a fait entendre ses positions lors d'une rencontre avec les Ministres de l'Environnement de l'Union Européenne à Séville le 16 janvier 2010, dans le cadre de leur réunion informelle consacrée à l'évaluation du Sommet de Copenhague.

Au cours des prochains mois, la CES va s'atteler

- ▶ à continuer à soutenir la Confédération syndicale internationale dans ses actions en matière de climat,
- ▶ à faire entendre les positions développées ci-dessus,
- ▶ à contribuer à la concrétisation des mesures dont elle demande l'adoption.

Ainsi est-elle actuellement en discussion avec la commission européenne en vue de concrétiser la création d'un instrument permettant d'assurer l'anticipation des transitions socio-économiques et renforçant le dialogue entre les partenaires sociaux et les pouvoirs publics en matière de climat.

Elle saisira les opportunités qui se présenteront pour être très présente dans le débat, dont la publication annoncée d'un livre blanc sur le climat en juillet/août 2010 et la présidence belge de l'Union Européenne au 2<sup>ème</sup> semestre 2010

Elle poursuivra ses actions avec ses partenaires de la Spring Alliance en vue de faire entendre les priorités développées dans le Manifeste de la Spring Alliance, priorités qui concernent la stratégie de l'Union Européenne à l'horizon 2020, notamment en lien avec les politiques climatiques.

Enfin, elle travaille aussi à l'organisation du dialogue social en matière de climat et d'emploi. Dans ce cadre, une enquête va bientôt avoir lieu et une conférence à ce sujet sera organisée en 2011."



# 5. Position sur le financement et la gestion des politiques climatiques

[ Adoptée par le Comité exécutif, 1-2 juin 2010 ]



## 1. Contexte

En octobre 2009, la CES a adopté une résolution sur « le changement climatique, les nouvelles politiques industrielles et les sorties de crise » contenant des recommandations politiques fortes et ambitieuses. Elle a appelé l'Union européenne à considérer les travailleurs et leurs représentants comme des acteurs incontournables avec lesquels elle se doit de dialoguer et de négocier la transition vers une économie bas carbone porteuse d'emplois durables et de progrès social.

Le 4 février 2010, suite aux négociations de Copenhague, le Comité de direction de la CES a une fois encore appelé l'Union européenne à s'engager à mettre en œuvre une politique concertée de « croissance verte contribuant au maintien et à la création d'emplois de qualité et au progrès social, au travers de toute l'économie ».

La présente position vise à développer les recommandations politiques de la CES formulées au sein de la résolution adoptée en octobre 2009 (ainsi que de celles qui l'ont précédées), et plus particulièrement à examiner les instruments qui devront être utilisés pour le financement et la gestion des politiques climatiques si nous voulons atteindre les objectifs fixés.

Elle doit permettre à la CES de réagir avec autant de précision et de pertinence que possible à la communication que la Commission européenne va publier prochainement sur les futures politiques climatiques à élaborer par l'Union européenne.

Cette position a été préparée par le groupe de travail de la CES sur le développement durable lors de sa réunion du 7 mai, laquelle a fait suite à un séminaire organisé conjointement en mars 2010 par l'Institut syndical européen (ETUI) et la CES.

## 2. Développements en matière de politiques climatiques

Bien que la Chine et les États-Unis aient refusé de fixer des objectifs contraignants en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> à Copenhague, ils investissent massivement dans les technologies « bas carbone », ce que ne fait pas suffisamment l'Europe, laquelle risque par conséquent de perdre rapidement sa place de leader mondial dans ce secteur pourtant décisif sur le plan économique.

En plus d'accentuer la pression sur les autres grands émetteurs de CO<sub>2</sub> afin qu'ils acceptent de se fixer des objectifs contraignants en matière de réduction de leurs émissions, l'Europe doit élaborer rapidement une stratégie visant à promouvoir l'innovation dans le domaine des technologies propres sur son territoire, et ce, tout en préservant et en renforçant le modèle social qui fait sa spécificité.

Elle doit investir de toute urgence dans les technologies qui lui garantiront sa sécurité d'approvisionnement en énergie, notamment en améliorant l'efficacité énergétique et en diversifiant ses sources d'énergie. Cette course à l'innovation technologique ne peut toutefois se faire au détriment des avancées sociales.





Pour atteindre ces objectifs, nous aurons besoin de l'intervention des gouvernements ainsi que d'une gamme d'instruments privés et publics plus efficaces. Les instruments qui devront être utilisés par les pouvoirs publics, comme l'aide à la R&D, l'aide à la démonstration et au déploiement des technologies, l'aide (prévisible et adaptée) à l'investissement accordée aux industries grandes consommatrices d'énergies, la normalisation, la réglementation, les investissements publics, la diffusion des technologies dans le sud, la bonne gestion des compétences et emplois « verts » résultant de l'éducation en la matière, des programmes de formation (en continu), etc. nécessitent le **débloccage de fonds importants**, tant aux niveaux européen que territorial ou sectoriel.

### Les instruments financiers sont capitaux

Des instruments financiers européens actuels peuvent être utilisés pour financer ces politiques, mais ils sont actuellement insuffisants : le budget général de l'UE, le plan de relance européen, les fonds structurels du programme de cohésion européen 2007-2013.

Ils doivent être renforcés et mobilisés davantage au bénéfice d'une stratégie de développement de l'Union européenne.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est un instrument budgétaire important et indépendant du budget général de l'UE ; elle a publié en 2009 une « déclaration des principes et normes adoptés en matière sociale et environnementale » basée sur les normes fondamentales de l'OIT ; celle-ci est maintenant intégrée à sa stratégie de sélection et de mise en œuvre de projets. Il conviendrait d'utiliser plus intensément cette banque, éventuellement par la mise en place de fonds spéciaux (nationaux), pour financer les politiques climatiques européennes et pour soutenir les efforts de R&D, non seulement des grandes entreprises, mais également des PME ; la BEI devrait par ailleurs appliquer plus largement sa stratégie de développement durable en dialoguant avec les syndicats et la société civile et en acceptant que les partenaires sociaux disposent d'une représentation au sein de son conseil d'administration.

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) offre également des perspectives intéressantes.

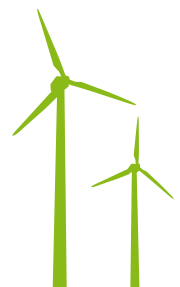
Pour relever le défi climatique, l'Union européenne se doit de :

- ▶ mobiliser et renforcer les ressources existantes ;
- ▶ réformer son système de gouvernance des fonds utilisés pour lutter contre le changement climatique, notamment en faisant du respect des principes sociaux et environnementaux une obligation préalable à l'obtention de financements de projets ;
- ▶ utiliser de nouvelles sources de financement innovantes, telles qu'une taxe sur les transactions financières.

### La tarification du carbone est un élément essentiel de la croissance verte

L'un des instruments donnant un signal-prix est la taxe sur le CO<sub>2</sub>, qui **doit être soumise à une série de conditions** :

- ▶ Des analyses doivent être poursuivies sur les répercussions de l'introduction d'une taxe sur le CO<sub>2</sub>.
- ▶ **Idéalement, la taxe sur le CO<sub>2</sub> doit être introduite au niveau mondial ; sinon, au niveau européen** (certains pays peuvent toutefois introduire leur propre taxe en attendant).
- ▶ La taxe sur le CO<sub>2</sub> doit **faire partie d'un ensemble de mesures cohérent et s'inscrire dans une approche globale visant à réduire les émissions tout en poursuivant les objectifs de justice fiscale et sociale**. Cela nécessite le démantèlement des mesures contreproductives en la matière (comme par exemple les subventions dommageables sur le plan écologique), le gel du fardeau fiscal pesant sur les ménages et l'intégration de la taxe à un jeu de mesures de redistribution sociale.
- ▶ **La taxe doit poursuivre plusieurs objectifs complémentaires** :
  - faire avancer la réalisation du paquet « énergie-climat » en améliorant l'efficacité énergétique, en réduisant les émissions de CO<sub>2</sub>, en faisant augmenter la part des énergies renouvelables et en réduisant notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles ;







- stimuler la recherche et l'innovation ;
  - ne pas compromettre la compétitivité de l'économie européenne ;
  - contribuer à une transition juste en renforçant la cohésion sociale.
- La décision d'instaurer ou non la taxe sur les émissions de CO<sub>2</sub> **doit dépendre de sa capacité à changer les comportements et à transférer les investissements** dans les biens et services à haute teneur en carbone vers ceux à plus faible teneur en carbone, ainsi que de son efficacité à compenser le coût des émissions de CO<sub>2</sub>.
- Pour ces raisons, le montant de la taxe doit refléter (au moins partiellement) les coûts externes de pollution résultant de la production de CO<sub>2</sub> ; être fixée à un niveau et via un processus (phasé et prévisible) capable de faire changer durablement les comportements et d'influencer structurellement les décisions d'investissement.
- L'instauration de la taxe sur le CO<sub>2</sub>, quelle qu'elle soit, doit **s'inscrire dans une approche écologique visant à créer un signal-prix**, et non être conçue selon une logique budgétaire.
- **Il convient d'élargir la base de la taxe : elle devrait couvrir non seulement le CO<sub>2</sub>, mais également l'énergie.**
- **Une taxe sur l'énergie et le CO<sub>2</sub> pourrait s'appliquer à tous les secteurs d'activité (ménages, transports et entreprises) à l'exception des entreprises qui sont dans le système ETS, pour autant que certaines conditions soient respectées :**
- **Le système ETS devrait faire l'objet d'une révision car dans sa version actuelle,**
    - On peut craindre qu'il ne contribue pas réellement à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, étant donné qu'une part considérable des permis d'émissions sera distribuée gratuitement et que la crise économique va en outre en générer un surplus. Par conséquent, **le prix du CO<sub>2</sub> au sein du système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS) risque de tomber constamment trop bas, n'incitant alors pas suffisamment à réduire les émissions ;**
    - il est victime de la **spéculation** et de la **fraude** ;
  - **il génère des incertitudes sur les prix futurs, alors que les entreprises ont besoin de savoir à quoi s'attendre** (pour les 30 à 50 années à venir) avant de prendre leurs décisions d'investissements.
  - **Il est donc nécessaire de créer un organe de régulation européen** chargé de fixer le prix minimum du carbone, de garantir une certaine stabilité des prix (un point essentiel pour les entreprises devant investir), d'éviter la spéculation financière, de garantir la transparence du processus ainsi que la traçabilité sociale et environnementale des échanges, etc.
  - **Il est nécessaire de proposer des alternatives durables**, comme des transports publics efficaces et réguliers, des logements basse consommation, etc., et ce, à **des prix accessibles.**
  - **Il est nécessaire de prendre des mesures de compensation ciblées**, secteur par secteur, par exemple des aides destinées à permettre aux ménages en difficulté de rénover leur habitation, des aides aux secteurs non couverts par le système ETS menacés par la concurrence internationale suite à l'instauration de la taxe, etc.
  - **Les critères sociaux et environnementaux doivent être intégrés aux processus de décisions de tous les pouvoirs publics (définition du benchmarking au sein du système ETS, investissements publics, aides publiques aux investissements privés, etc.).**
- Les recettes de la taxe doivent être appliquées intégralement et de manière transparente à des mesures d'investissement interne visant à réduire les émissions, à l'aide aux pays en développement en matière de climat et au financement des mesures de compensation pour les ménages à faibles revenus.
- Le débat sur les recettes générées par l'éventuelle taxe sur le CO<sub>2</sub> doit être mené en parallèle avec celui sur les revenus résultant de la mise aux enchères des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>.
- **Il est essentiel de rendre cette taxe visible, acceptable et compréhensible** pour les ménages et les entreprises.





## **La bonne gestion des compétences et emplois verts est également un élément essentiel pour atteindre l'objectif de croissance verte**

**Les compétences et emplois verts ne pourront être gérés correctement que dans le cadre d'un programme de transition juste, qui nécessite un dialogue social à tous les niveaux : européen, sectoriel, national, régional, etc.**

**Tous les secteurs d'activité sont concernés : industrie, construction, transports, services.**

Si l'on veut procéder à une transition juste, les priorités sont les suivantes pour tous les secteurs clé : représentation des partenaires sociaux, questions d'offre et de demande, financement des investissements dans les technologies bas carbone, compétences et stratégies de formation adéquates.

**Tous les secteurs doivent contribuer à la réduction des émissions et requièrent des initiatives et conseils incluant les partenaires sociaux pour la gestion de la transition vers une économie « bas carbone ».**

**La FEM, par exemple, a exprimé le besoin de créer un conseil sectoriel automobile européen pour gérer la transition.**

Il conviendrait ainsi :

- ▶ de résoudre le problème de surcapacité du secteur ;
- ▶ d'adopter un approche globale de la mobilité au lieu de se limiter à des mesures concernant les « voitures écologiques » ;
- ▶ de soutenir de manière cohérente les nouvelles technologies en mettant l'accent sur la formation (le secteur manque actuellement de spécialistes capables de former le personnel à la production de véhicules électriques) ;
- ▶ d'adopter une politique industrielle européenne, en raison des effets négatifs éventuels de l'approche purement nationale actuellement utilisée.

L'initiative phare « De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois » de la stratégie Europe 2020 n'accorde pas suffisamment de place à la nécessité de créer des emplois de qualité ni à celle de fournir aux travailleurs de nouvelles

compétences via des programmes d'éducation, de formation et de formation continue adaptés, bien conçus et dispensés au bon moment.

Ceci ne pourra se faire correctement que via le dialogue social et avec l'aide de tels conseils - actifs à tous les niveaux, y compris au niveau intersectoriel européen- qui pourront mieux anticiper et gérer la transition vers une économie bas carbone.

La future communication de la Commission sur les politiques climatiques se doit de prendre pleinement en considération ces aspects et besoins sociaux.







Avec le soutien financier de la Commission Européenne



**CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS (CES)**

5, Bld du Roi Albert II - B- 1210 Bruxelles - Tel. 00-32-2/224 04 11 - Fax 00-32-2/224 04 54/55 - [www.etuc.org](http://www.etuc.org)